

8. L'économie

8. L'économie _____ **1**

8.1. Les activités du secteur tertiaire, de l'artisanat et industrielles _____ **3**

8.1.1. Le secteur tertiaire et l'artisanat : une part importante de l'activité économique	3
8.1.1.1. Champ du diagnostic	3
8.1.1.2. Une densité importante des activités tertiaires et artisanales, polarisée autour des Saintes-Maries-de-la-Mer et de la partie urbaine d'Arles	3
8.1.1.3. Le tertiaire marchand : une hôtellerie-restauration prédominante, des activités financières, un immobilier et des services aux entreprises en retrait	5
8.1.1.4. Peu d'artisans (à l'exception de la partie urbaine d'Arles), essentiellement occupés par la construction	5
8.1.1.5. Un tissu d'activités tertiaires et artisanales relativement jeune	6
8.1.1.6. Les éléments clés du diagnostic	6
8.1.2. Une activité industrielle dominée par l'industrie chimique, l'extraction de sel et l'agroalimentaire	7
8.1.2.1. Sur le territoire actuel du Parc, près de 80% des emplois industriels concerne l'édition et l'industrie chimique	7
8.1.2.2. Une forte activité industrielle sur les territoires environnants	7
8.1.2.3. Les principaux pourvoyeurs d'emplois ont leur siège en dehors de la région	8
8.1.2.4. Les éléments clés du diagnostic	9

8.2. Le tourisme _____ **10**

8.2.1. Le tourisme en Camargue, une image forte, une réalité plus nuancée	10
8.2.2. L'offre d'hébergements et de restaurations : des déséquilibres observés à plusieurs échelles	11
8.2.2.1. Une offre hôtelière de « gamme moyenne » concentrée sur deux pôles : les Saintes-Maries-de-la-Mer et Arles Centre	11
8.2.2.2. Une capacité d'accueil importante de l'hôtellerie de plein air	12
8.2.2.3. Une offre de meublés de tourisme importante mais peu diversifiée	13
8.2.2.4. Les chambres d'hôtes	14
8.2.2.5. Les résidences de tourisme	16
8.2.2.6. Les autres formes d'hébergement	16
8.2.2.7. La restauration	17
8.2.3. L'offre d'activités : des insuffisances constatées pour toutes les filières	18
8.2.3.1. La filière loisirs de pleine nature, une offre d'avenir freinée par de multiples contraintes	18
8.2.3.2. La filière naturaliste, une offre partielle qui peine à se structurer	21
8.2.3.3. La filière agricole et terroir, une filière qui reste encore confidentielle	22
8.2.3.4. La filière mer et fluvial	23
8.2.3.5. La filière culture et patrimoine, une offre fondée essentiellement sur les traditions	24
8.2.3.6. La filière affaire, une offre quelque peu en marge	24
8.2.4. Les transports	25
8.2.4.1. La Camargue, un espace bien desservi par les différents moyens de transport...	25
8.2.4.2. ...mais le cheminement interne est plus problématique	25
8.2.5. Les réceptifs, des structures d'accueil relativement organisées	25
8.2.6. La répartition spatiale de l'offre	25
8.2.6.1. Une répartition polarisée par l'offre d'hébergement	25
8.2.6.2. Des logiques différentes de répartition selon les filières	26
8.2.7. Le positionnement de l'offre	26
8.2.7.1. Les démarches qualité et de labellisation : des bonnes pratiques individuelles mais pas de réelles formalisations	26
8.2.7.2. La prise en compte de l'environnement dans la gestion des établissements touristiques : des initiatives ponctuelles	26
8.2.8. La promotion et la commercialisation de l'offre	26
8.2.8.1. La promotion de l'offre : le bouche à oreille et l'internet en premier	26
8.2.8.2. Des actions multiples marquées par l'absence de concertation à l'échelle du territoire	27
8.2.8.3. La commercialisation : de la vente directe aux stratégies marketing	27

8.2.9. L'emploi touristique en Camargue : une part considérable par rapport à un emploi total	27
8.2.10. La demande et la fréquentation touristiques en Camargue	28
8.2.10.1. La fréquentation des hébergements, un taux d'occupation inférieur à la moyenne départementale et marqué par une forte saisonnalité	28
8.2.10.2. La filière culturelle : un attrait des visiteurs pour « Arles centre » qui bénéficie peut-être en partie à la Camargue	29
8.2.10.3. Les centres d'interprétation de la nature : un attrait certain pour la Camargue	29
8.2.10.4. Quelques enseignements de l'enquête de fréquentation	29
8.2.11. Les éléments clés du diagnostic	31

8.3. L'agriculture et l'élevage _____ **32**

8.3.1. L'agriculture	32
8.3.1.1. Généralités	32
8.3.1.2. La Riziculture	33
8.3.1.3. La Viticulture	35
8.3.1.4. La Saliculture	35
8.3.1.5. La production de fourrage	36
8.3.1.6. Le maraîchage et l'arboriculture	36
8.3.2. L'élevage	36
8.3.2.1. Généralités	36
8.3.2.2. L'élevage ovin	36
8.3.2.3. L'élevage équin	37
8.3.2.4. L'élevage bovin	38

8.1 Données globales

Faire un chapitre sur l'économie en général avec notamment :
Emplois et chiffres d'affaires générés par grandes catégories d'activités :
Activités primaires, secondaires et tertiaires

Ne pas oublier les activités « chasse » et pêche professionnelles

8.2 Les activités du secteur tertiaire, de l'artisanat et industrielles

Les informations sont issues de « l'étude diagnostique et prospective des activités économiques en Camargue » réalisée au cours du 1^{er} semestre 2006 par le cabinet d'études EDATER ;
- celle-ci repose notamment sur l'analyse des données SIRENE de l'INSEE¹ qui permettent de comprendre les caractéristiques et la répartition des entreprises ;
- ces données ont fait l'objet d'un « Sirenage à l'IRIS », opération qui permet d'affecter l'information statistique existante dans la base de données SIRENE à des territoires infra communaux, les IRIS².

Afin de disposer d'un état des lieux le plus proche des réalités économiques du territoire, l'analyse repose sur différentes échelles territoriales :
- **le territoire actuel du Parc** : à savoir la partie d'Arles située hors agglomération urbaine (3 IRIS : Salin de Giraud, Camargue Nord, Sambuc) et la commune des Saintes Marie de la mer,
- **la « zone d'extension du Parc à l'étude »** comprenant l'IRIS de Mas Thibert, et la commune de Port Saint Louis du Rhône
- **« la partie urbaine d'Arles »** : ce territoire n'est pas compris dans le périmètre actuel du Parc, ni dans la zone d'extension à l'étude. Toutefois, compte tenu des caractéristiques démographiques et économiques de cette zone, il semble essentiel de l'intégrer dans l'analyse afin notamment de mieux appréhender le fonctionnement économique de l'ensemble du territoire camarguais. Il comprend les 21 autres IRIS de la commune d'Arles.

CARTE_32

8.2.1 Le secteur tertiaire et l'artisanat : une part importante de l'activité économique

8.2.1.1 Champ du diagnostic

¹ Le système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

² Les îlots regroupés pour l'information statistique 2000 (IRIS-2000) forment un "petit quartier", qui se définit comme un ensemble d'îlots contigus.

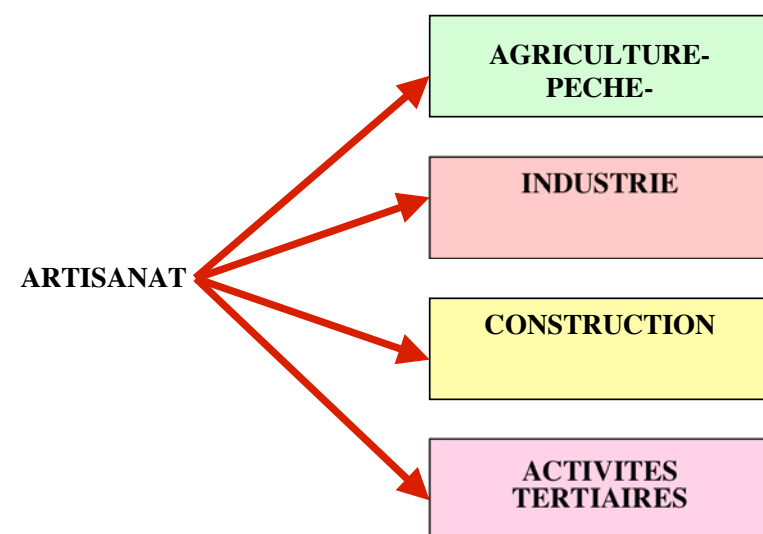
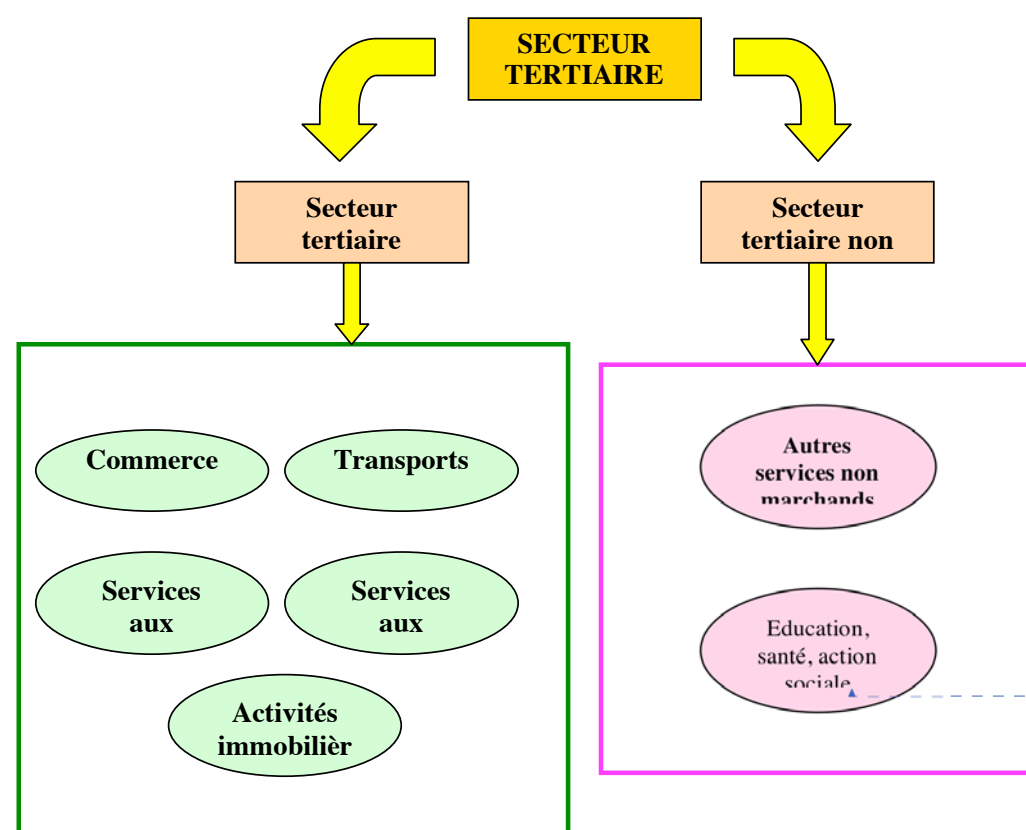
En plus des activités tertiaires telles que décrites dans le schéma élaboré ci-après, l'artisanat est également pris en compte : en effet, étant donné son faible poids dans l'activité économique du périmètre de diagnostic, il n'est opportun de le traiter dans un autre chapitre.

Il convient cependant de préciser que l'artisanat est une activité « transversale », dans la mesure où il regroupe des activités s'inscrivant dans les différents secteurs traditionnellement retenus pour analyser les activités économiques d'un territoire (voir schéma ci-après).

8.2.1.2 Une densité importante des activités tertiaires et artisanales, polarisée autour des Saintes-Maries-de-la-Mer et de la partie urbaine d'Arles

Sur le territoire actuel du Parc, 1 140 établissements sont recensés, tous secteurs et toutes catégories juridiques confondus (répertoire SIRENE). Parmi eux, 809 (soit 71 %) appartiennent au secteur tertiaire³ ou à l'artisanat ; cette proportion est sensiblement inférieure à celle observée dans « la zone d'extension du Parc à l'étude » et dans la « partie urbaine d'Arles » où respectivement 74 % et 85 % des entreprises relèvent de ce secteur.

³ Les établissements du tertiaire comprennent les services marchands et les services non-marchand, cf. schéma page précédente.



CARTE_33 et CARTE_34

Les 331 établissements restants dépendent pour la plupart du secteur primaire, qui regroupe les activités agricoles (84 %) ainsi que les activités liées à la pêche et à l'aquaculture (9 %)⁴.

Cette proportion est similaire pour la zone d'extension à l'étude, mais chute à 10 % pour la partie urbaine d'Arles.

Le poids démographique permet de conforter l'importance de la densité du tissu tertiaire et artisanal sur deux pôles :

- les Saintes-Maries-de-la-Mer avec 214 établissements pour 1 000 habitants
- et « la partie urbaine d'Arles », où la densité est toutefois moins importante avec 82 établissements pour 1 000 habitants.

Sur les autres secteurs, cette densité est bien plus faible puisque l'on ne compte plus :

- 45 établissements pour 1 000 habitants à Salin-de-Giraud pour (la densité moyenne sur le territoire actuel du Parc étant de 109 établissements pour 1 000 habitants)
- 49 établissements en moyenne pour 1 000 habitants dans la « zone d'extension du Parc à l'étude » (44 établissements pour 1 000 habitants à Mas-Thibert et 50 établissements pour 1 000 habitants à Port-Saint-Louis-du-Rhône).

Territoires	Population en 1999 (RGP)	Nombre d'établissements du tertiaire et de l'artisanat ⁵ <small>SIRENE mars 2006</small>	Densité <small>Nombre d'établissements pour 1 000 habitants</small>
Camargue Nord	2 297	147	64
Salin de Giraud	2 087	93	45
Sambuc	551	38	69
Saintes-Maries-de-la-Mer	2 478	531	214
Total Territoire actuel du Parc	7 413	809	109
Port Saint Louis	8 121	406	50
Mas Thibert	1 519	67	44
Total Zone d'extension du Parc à l'étude	9 640	473	49
Partie urbaine d'Arles	44 035	3 617	82

regine 30/10/07 13:33
Mis en forme: Police :Non Gras

⁴ Selon la classification SIRENE

⁵ Les établissements du tertiaire comprennent les services marchands, les services non-marchand et le commerce.

CARTE_35

8.2.1.3 Le tertiaire marchand : une hôtellerie-restauration prédominante, des activités financières, un immobilier et des services aux entreprises en retrait

Le territoire actuel du Parc accueille 718 établissements du secteur tertiaire marchand, soit plus de 60 % de l'ensemble des établissements comptabilisés dans la base de données SIRENE. Parmi ces 718 établissements, 207 (près de 30 %) correspondent à des établissements exerçant une activité commerciale. La répartition des différentes activités du tertiaire marchand laisse apparaître :

- le poids important de l'hôtellerie et de la restauration sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, étant donné sa forte activité touristique,
- ainsi que la faible représentation des activités financières, immobilières et des services aux entreprises.

Sur l'ensemble du périmètre de diagnostic, les activités commerciales sont généralement peu présentes (moins de 25 % des établissements), hormis pour la commune des Saintes Maries de la Mer et celle de Port-Saint-Louis-du-Rhône où la part du commerce représente plus d'un 1/3 des activités du secteur tertiaire marchand.

A Port-Saint-Louis-du-Rhône, il convient également de noter le poids important des activités de transports et des télécommunications qui représentent 17 % des activités du secteur tertiaire marchand.

CARTE_36

Concernant l'activité commerciale, une étude menée par la CCI du Pays d'Arles⁶ permet de quantifier le marché potentiel des deux principaux secteurs du périmètre de diagnostic en termes d'activité tertiaire : les communes des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Les dépenses de consommation⁷ des habitants des Saintes-Maries-de-la-Mer s'élèvent à près de 13 millions d'€ (soit 5 228 € par habitant), dont 53 % de dépenses alimentaires. Près d'un cinquième de ces dépenses sont réalisées au sein de la commune, ce qui entraîne une évasion de 80 % (soit 10,5 millions d'€), s'effectuant principalement dans la commune d'Arles (près de 50 % de cette évasion), mais aussi à Nîmes (17 %), à Aigues Mortes (10 %), voire même à Lattes (6 %).

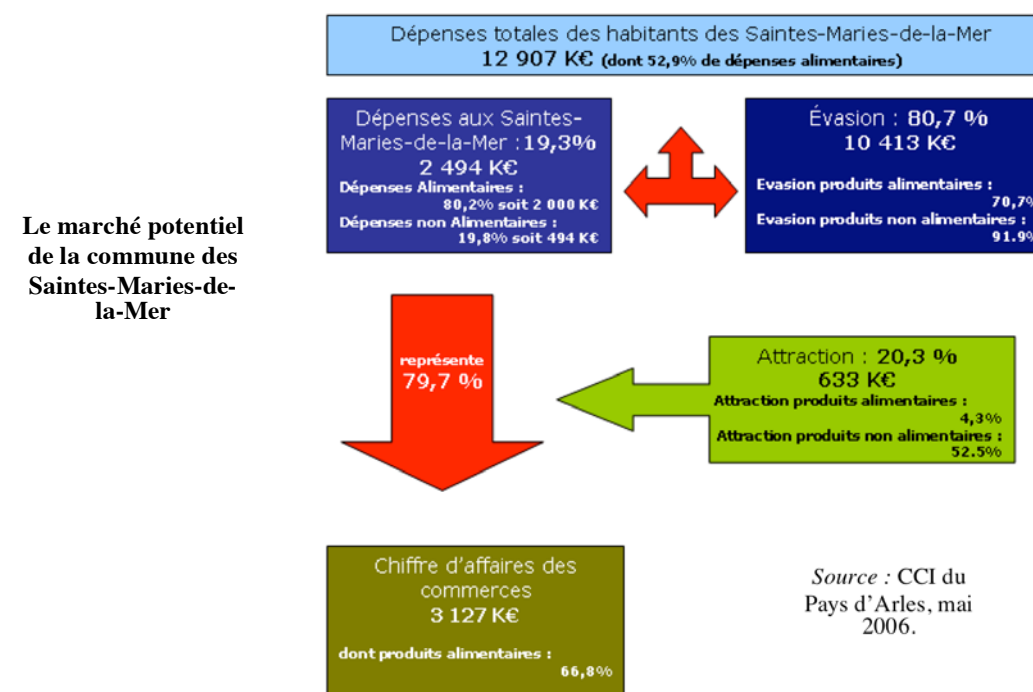
Le secteur de Port-Saint-Louis-du-Rhône (qui comprend en plus de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, l'Iris de Salin-de-Giraud) connaît une dépense totale de consommation de 47 millions d'€ (soit 4 631 € par habitant, dont la moitié de dépenses alimentaires) : 47 % s'effectue au sein même du secteur, soit une évasion de 53 %, essentiellement en direction de Martigues et d'Arles. Ainsi, on constate une dépense de consommation sensiblement plus importante sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, qui cependant souffre d'une évasion plus importante.

⁶ « Les flux de consommation sur le périmètre de révision de la charte du Parc régional naturel de Camargue », CCI du Pays d'Arles, mai 2006.

⁷ L'étude considère 39 produits de consommation courante répartis en 4 catégories : l'alimentaire, l'équipement de la personne, l'équipement de la maison et la culture et les loisirs.

Sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, le chiffre d'affaires des commerces est évalué à 3,1 millions d'€ (dont 67 % de produits alimentaires), avec 80 % des dépenses réalisées par des locaux. Les autres 20 % (soit 633 000 €) proviennent essentiellement des dépenses effectuées par des personnes originaires de Saint-Rémy-de-Provence, Aix-en-Provence et dans une moindre mesure d'Arles centre.

En comparaison, les commerces du secteur de Port-Saint-Louis-du-Rhône réalisent un chiffre d'affaires de 24 millions d'€, avec seulement 8 % des dépenses effectuées par des personnes extérieures au secteur considéré, soit une attraction commerciale bien plus faible qu'aux Saintes-Maries-de-la-Mer (pour les produits de consommation étudiés).



8.2.1.4 Peu d'artisans (à l'exception de la partie urbaine d'Arles), essentiellement occupés par la construction

Comme indiqué précédemment, l'artisanat est un secteur d'activité transversal ; ainsi, parmi le secteur tertiaire marchand, certains établissements sont en fait des artisans (exemple des services aux personnes s'inscrivant dans le tertiaire marchand mais faisant partie de l'artisanat : les salons de coiffure). Aussi, dans l'artisanat sont comptabilisés :

- les artisans exerçant une activité dans un autre secteur que le secteur tertiaire (agriculture, industrie, construction) ;
- les doubles inscrits (artisans-commerçants) exerçant également une activité dans un autre secteur que le secteur tertiaire.

Sur le territoire actuel du Parc, tout comme dans la « partie urbaine d'Arles », les artisans exercent principalement dans les secteurs de la construction et de l'industrie (en particulier l'agro-alimentaire pour la commune des Saintes Maries de la Mer).

A Port-Saint-Louis-du-Rhône, les artisans exercent moins dans le secteur de la construction mais davantage dans les industries (notamment autres que agro-alimentaire) et dans le secteur de l'agriculture et la pêche.

CARTE_37

8.2.1.5 Un tissu d'activités tertiaires et artisanales relativement jeune

Remarque : est ici prise en compte la variable « DCRET - Date de Création » de la base de données SIRENE, qui correspond à « la date de création de l'entreprise ou de l'établissement quelle que soit l'origine de cette création (création pure, reprise, réactivation). Elle n'est systématiquement renseignée que depuis 1980 ».

Sur le territoire actuel du Parc, près de 20 % des établissements du tertiaire et de l'artisanat en activité en 2006 ont été créés en 2004 et 2005. Par ailleurs, plus de 40 % des établissements en activité en mars 2006 ont été créés il y a moins de 6 ans. Au contraire, seul un établissement sur 5 a été créé avant 1990...

Si cette tendance est encore plus prononcée sur la « partie urbaine d'Arles », le tissu d'activité est par contre un peu plus vieillissant sur « la zone d'extension du Parc à l'étude » où moins de 15 % des établissements ont été en 2004 et 2005.

Compte tenu de la forte activité touristique et commerciale de certains secteurs comme aux Saintes-Maries-de-la-Mer, la « jeunesse » des établissements ainsi observée peut s'expliquer en partie par la forte activité saisonnière de nombreuses entreprises ; celles-ci faisant l'objet de radiations puis de réinscriptions sur les fichiers l'année suivante...).

Date de création des établissements du tertiaire et de l'artisanat

	Etablissements en activité en mars 2006	% créés en 2004-2005	% créés depuis 2000	% créés depuis 1990
PNRC	806	17 %	43 %	78 %
Périmètre d'extension à l'étude	473	13 %	45 %	78 %
Arles urbain	3 617	21 %	50 %	81 %

Territoires environnants	1 604	23 %	50 %	81 %
---------------------------------	-------	------	------	------

8.2.1.6 Les éléments clés du diagnostic

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ une attractivité touristique qui génère d'importants débouchés pour le commerce (petits commerces de détail...) ▪ un secteur dynamique : l'hôtellerie-restauration (essentiellement aux Saintes Maries de la Mer) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un tissu artisanal plutôt en retrait, peu générateur d'activités économiques ▪ une polarisation importante des activités commerciales liées au tourisme sur une commune (les Saintes Maries de la Mer) ▪ concernant les achats courants, une importante évasion commerciale vers le pôle arlésien ▪ une offre déficiente dans certains secteurs : la santé et l'action sociale (services à la petite enfance,...), les activités financières ou l'immobilier
OPPORTUNITES	MENACES

<ul style="list-style-type: none"> ▪ le développement d'activité d'artisanat orientée sur la culture et l'identité camarguaise (atelier d'art, ...) pour répondre aux attentes des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la viabilité des commerces dans les espaces peu densément peuplés ainsi que les problèmes liés à la transmission risquent d'entraîner une disparition de certains commerces de proximité ▪ la raréfaction de certains services à la population (comme les services sanitaires et sociaux) serait de nature à réduire la qualité de vie du territoire du Parc ainsi que de son attractivité
--	---

8.2.2 Une activité industrielle dominée par l'industrie chimique, l'extraction de sel et l'agroalimentaire

8.2.2.1 Sur le territoire actuel du Parc, près de 80% des emplois industriels concerne l'édition et l'industrie chimique

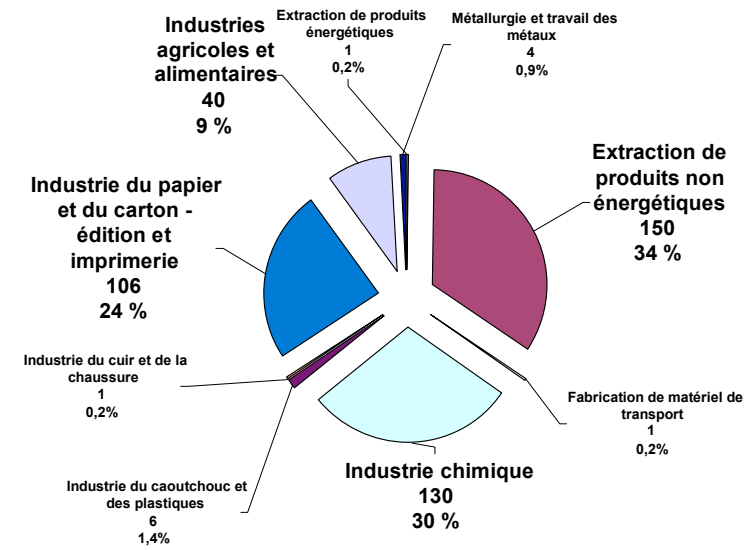
D'après le fichier SIRENE, le territoire actuel du Parc compte 32 entreprises industrielles qui emploient environ 400 salariés⁸. L'activité agricole est encore fortement représentée puisque plus du tiers des activités industrielles concernent des entreprises agricoles et alimentaires. Les entreprises industrielles sont principalement situées sur Camargue Nord (41%) ainsi que sur la commune des Saintes Maries de la Mer (34%).

Bien que très représentées, les entreprises agricoles souvent de petite taille, ne sont pas celles qui proposent le plus d'emplois : seulement 15% des effectifs salariés de l'industrie et les emplois sont principalement liés à l'activité rizicole (avec Sud Céréales...).

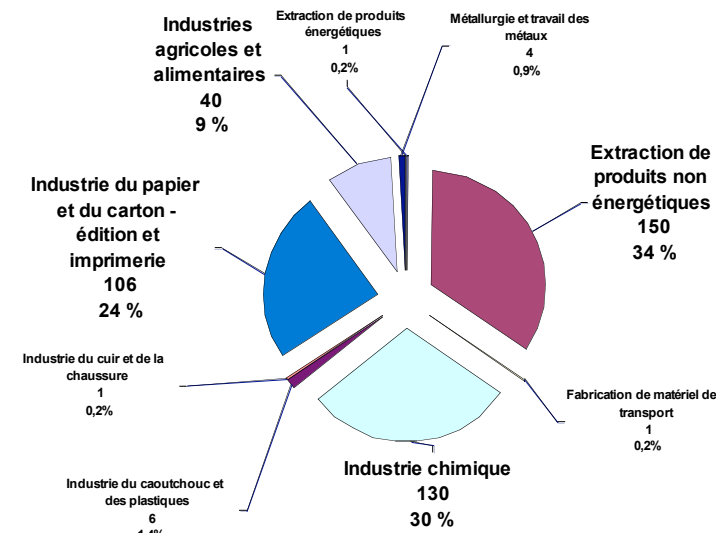
Les emplois industriels qui se concentrent sur Salin de Giraud, et dans une moindre mesure sur Camargue Nord, se répartissent essentiellement entre 3 types activités :

- l'extraction de produits non énergétiques, en l'occurrence le sel avec la Compagnie des Salins du Midi,
- l'industrie chimique (avec Solvay)
- l'industrie du papier et du carton – édition imprimerie : Harmonia Mundi (compagnie de disque classique indépendante).

Répartition des effectifs salariés de l'industrie par secteur d'activité au sein du PNRC



Répartition des effectifs salariés de l'industrie par secteur d'activité au sein du PNRC



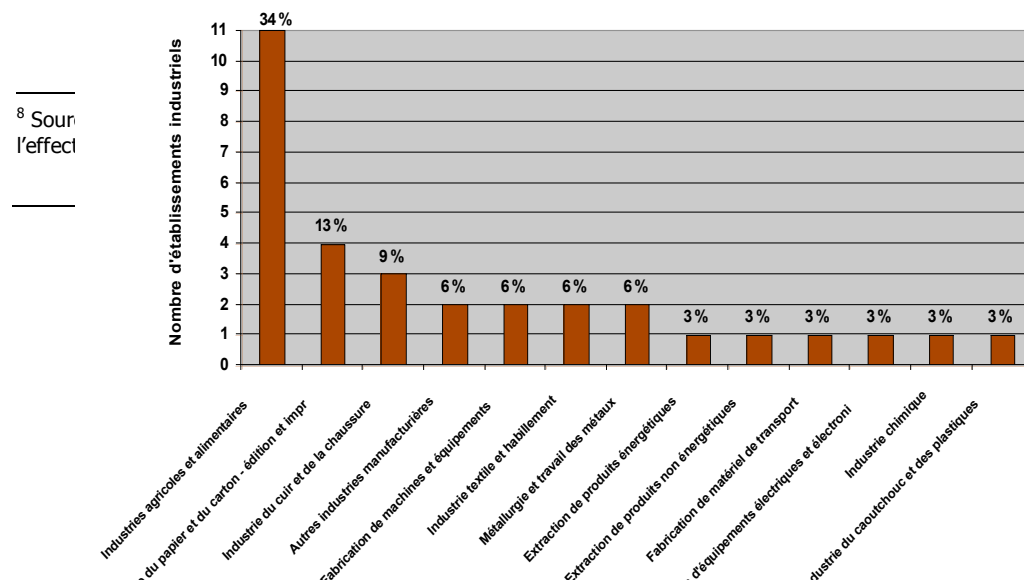
8.2.2.2 Une forte activité industrielle sur les territoires environnants

La partie urbaine d'Arles compte 263 établissements industriels (930 emplois environ) qui concernent principalement des industries agricoles et alimentaires (26 %), le travail des métaux (14%) et l'industrie du papier (13%).

La répartition des effectifs industriels est relativement homogène entre les différents types d'activités :

- 31 % des effectifs pour l'industrie du papier et du carton : papeterie Etienne (plus 100 emplois), Société Méditerranéenne d'emballage (plus de 100 emplois) ;

Répartition des établissements industriels par secteur d'activité sur le territoire actuel du Parc



⁸ Sour l'effect

IS,

- 21 % la métallurgie et le travail des métaux (entreprises de construction métallique...);
- 11% les industries agricoles et alimentaires.

La « zone d'extension du Parc à l'étude » compte 38 entreprises industrielles et environ 160 emplois. La fabrication du matériel de transport et l'industrie agroalimentaire sont les secteurs d'activités les plus représentés avec respectivement 32 % et 24 % des entreprises. Les ¾ des effectifs concernent les industries agricoles et agroalimentaires (le plus gros employeur étant la société Ferrigno à Port-Saint-Louis-du-Rhône, spécialisée dans les produits de la mer).

Limitrophe au périmètre de diagnostic, la commune de Fos-sur-Mer est fortement orientée sur de l'industrie lourde, comme la métallurgie et le travail des métaux (plus d'un tiers des entreprises, avec notamment Sollac Méditerranée qui emploie plus de 3 500 personnes).

Il est à noter l'importance des zones industrialo-portuaires qui s'étendent sur plus de 7 000 ha entre Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Dans un avenir proche, le projet 2XL devrait générer entre 4 000 et 5 000 emplois (directs et indirects), sachant qu'en 2002 près de 40 000 emplois (directs et indirects) ont été recensés pour le port de Marseille-Fos (Port Autonome de Marseille)⁹.

8.2.2.3 Les principaux pourvoyeurs d'emplois ont leur siège en dehors de la région

Rappel : la Base SIRENE définit les entreprises selon leur type d'implantation. 3 types ont été définis :

- les entreprises « mono-régionales » : entreprises dont tous les établissements sont situés dans la même région
- les entreprises « quasi monorégionales » : entreprises à établissements multiples, ayant des établissements dans plusieurs régions, mais au moins 80% des effectifs dans une seule région
- les entreprises « multi-régionales » : entreprises à établissements multiples dans plusieurs régions, aucune ne regroupant 80% des effectifs

Sur le territoire actuel du Parc :

- 72% des entreprises industrielles implantées sur le territoire actuel du Parc sont « mono régionales », 19 % « quasi mono régionales ».
- seules 3 entreprises sont « multi-régionales » (soit 9 %) : la Compagnie des Salins du Midi à Salin de Giraud, la Société Paul Ricard¹⁰ aux Saintes Maries de la Mer et Harmonia Mundi sur Camargue Nord.
- l'établissement Solvay à Salin de Giraud est considérée comme une entreprise « quasi monorégionales » dans la mesure où il appartient à la filiale Solvay Spécialités France du groupe Solvay, qui ne compte qu'un autre établissement à Quimperlé (Finistère) ; toutefois on peut considérer qu'il dépend d'une firme multinationale présente dans 50 pays et employant plus de 30 000 personnes.

Les industries appartenant à des grands groupes nationaux voire internationaux sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois sur le territoire. Ils ont de plus été à l'origine de la création de Salin de Giraud,

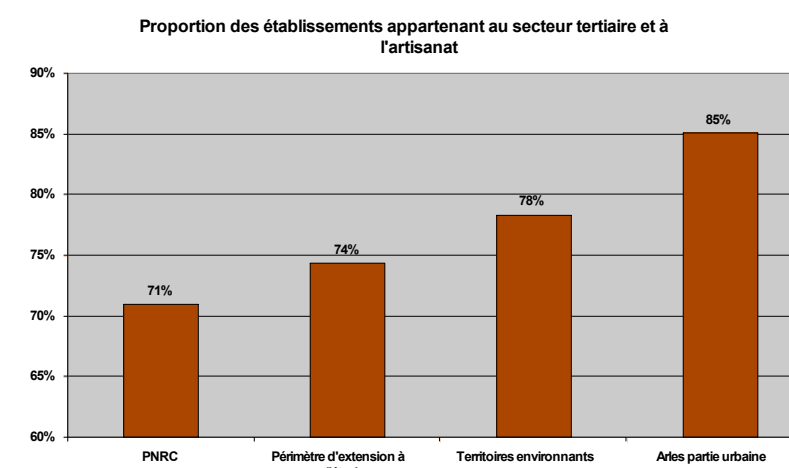
dont le développement économique et l'aménagement du territoire sont fortement liés à la présence de Solvay et des Salins du Midi.

Ces chiffres doivent toutefois être analysés avec précaution car le fait qu'une grande entreprise soit installée sur le territoire ne signifie pas forcément qu'elle y crée de la richesse (rapatriement des dividendes, rémunérations des cadres supérieurs dans les fonctions stratégiques situées au siège social...).

A titre de comparaison, la commune de Fos-sur-Mer accueille sur le pôle industrialo-portuaire des entreprises internationales (Esso, Péchiney, Air Liquide, Arkema..).

Enfin, il est à noter que 78 % des établissements industriels situés sur le territoire actuel du Parc sont des « établissements siège », contre 84% dans la zone d'extension à l'étude et 85 % dans la partie urbaine d'Arles.

CARTE_38



⁹ Source : dossier du maître d'ouvrage se trouvant sur le site du débat public du projet 2XL, http://www.debatpublic-fos2xl.org/documents/dossier_mo.html

¹⁰ Il s'agit du domaine de Méjanès, où sont développées des activités touristiques et de loisirs orientées vers la découverte du milieu naturel et des traditions régionales : promenade à cheval, élevage de chevaux de race Camargue et de taureaux camarguais pour les jeux taurins...

8.2.2.4 Les éléments clés du diagnostic

8.2.2.5

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la présence de quelques entreprises dynamiques permet de maintenir l'activité et les emplois sur le territoire ▪ une forte activité conchylicole à Port-St-Louis (environ 10 % de la production nationale pour la mytiliculture) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'activité des Salins du Midi est réduite depuis la perte de son principal client (ARKEMA, qui commandait 1/3 de la production) ▪ le relatif enclavement de Salin de Giraud vis-à-vis des grandes infrastructures routières (limites du bac en terme de capacité et d'amplitude horaire) ▪ la pollution des activités industrielles ▪ l'image négative de l'activité industrielle pour les visiteurs
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la proximité géographique du pôle industrialo-portuaire de Fos et le développement des infrastructures de communication découlant du projet 2XL peuvent générer des retombées économiques pour le territoire ▪ l'entreprise Solvay-Spécialités-France investit sur son site en Camargue et prépare l'avenir (une reconversion est engagée pour passer de la production de principes actifs pour la pharmacie à la chimie organique) ▪ le devenir de certains terrains naturels à vocation industrielle (PAM, Arcelor...) ▪ le développement des biocarburants ▪ l'implantation de nouvelles populations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la proximité géographique du pôle industrialo-portuaire de Fos, et du projet d'incinérateur, et leurs retombées sur la conchyliculture ▪ la forte concurrence pesant sur les entreprises industrielles agricoles : la viabilité économique de certaines entreprises pourrait être remise en cause ces prochaines années (crises agricoles, forte concurrence internationale) ▪ l'avenir incertain de l'établissement des Salins du Midi ▪ l'augmentation du foncier due à l'implantation de nouveaux habitants

8.3 Le tourisme

Afin d'avoir à une meilleure lisibilité de l'activité touristique en Camargue, une « évaluation de l'offre touristique et des activités induites par le tourisme » a été confiée par le Parc au cabinet d'études Tourisme Environnement Conseil (TEC). Menée durant le 1^{er} semestre 2006, la réflexion s'appuie à la fois sur :

- les données du système d'information touristique TIPI mis en place par le Comité Départemental du Tourisme des Bouches-du-Rhône
- la base de données des communes littorales¹¹ établie par TEC en 2004 pour l'AFIT (désormais ODIT France)
- et des entretiens auprès de représentants des institutionnels du tourisme et de prestataires touristiques

La difficulté de traiter des portions de territoires communaux a par ailleurs conduit à procéder à un zonage faisant apparaître **plusieurs secteurs** et sous-secteurs :

- **le territoire actuel du Parc**, avec trois sous-secteurs : « Les Saintes-Maries-de-la-Mer » (territoire communal des Saintes-Maries-de-la-Mer), « Arles Camargue Nord », incluant les villages d'Albaron, Saliers, Gimeaux, Le Paty-de-la-Trinité, Gageron et Villeneuve, et « Arles Camargue Sud-Est », allant du village du Sambuc à Salin-de-Giraud ;
- **la « zone d'extension du Parc à l'étude »**, avec deux sous-secteurs : le territoire communal de Port-Saint-Louis-du-Rhône (excepté le port autonome) et la partie Est du territoire communal d'Arles (« Arles Plan du Bourg ») ;
- enfin, du fait de l'attractivité importante de la ville d'Arles et de sa localisation aux portes du périmètre de diagnostic, le centre urbain de la commune d'Arles, « **Arles Centre** », a été pris en compte ; dans une logique d'analyse de l'offre, notamment en matière d'hébergement, les fonctionnements de la ville d'Arles et de la Camargue sont en effet fortement reliés dans la mesure où une part de l'offre touristique génère des flux non négligeables vers la Camargue.

S'agissant de la fréquentation, les chiffres fournis par l'Observatoire Départemental du Tourisme des Bouches-du-Rhône¹² (2005) **donnent une première approche de la fréquentation même s'ils ne permettent pas d'avoir une lecture très fine à l'échelle du périmètre de diagnostic.**

Afin d'identifier plus précisément la nature des visiteurs et leurs attentes, une « évaluation de la demande et de la fréquentation touristiques » a été menée sur une année de novembre 2005 à octobre 2006.

Confiée au cabinet d'études Jean-Pierre Lavaill Conseils associé à la Junior entreprise Marketing Méditerranée, la réflexion s'appuie sur les résultats d'une enquête en face en face menée auprès d'un échantillon de 1 078 personnes. Les personnes ont été interrogées à quatre périodes de l'année : un tiers des personnes en saison (juillet, août) et les deux tiers sur le reste de l'année (avril à juin / septembre à décembre / janvier à mars) afin d'avoir une appréciation la plus fine possible des visiteurs en dehors de la haute saison.

Réalisée sur plusieurs sites de découverte et du littoral (des plages de Piémanson aux Saintes-Maries-de-la-Mer en passant par la Capelière et le château d'Avignon), **cette enquête a permis d'identifier le profil, les attentes, les activités pratiquées et le taux de satisfaction des visiteurs de Camargue.**

CARTE_39

8.3.1 Le tourisme en Camargue, une image forte, une réalité plus nuancée

Les origines de la fréquentation touristique de la Camargue sont à chercher à la fin du XIX^{ème} siècle, quand le marquis de Baroncelli et ses successeurs « inventent » la Camargue en instaurant la culture gardiane et ses traditions, qui continuent à faire l'authenticité du territoire actuel. La mise en scène du pèlerinage gitan, voulue comme un hommage à cette manifestation religieuse qui se perpétue depuis le Moyen Age, est aussi à l'origine de la venue des premiers curieux.

En dehors de ces célébrations festives et colorées, le delta est aussi apprécié pour sa quiétude, son aspect sauvage ou de bout du monde. Il attire ainsi une autre catégorie de visiteurs, empreints de liberté, comme en témoignent les nombreux camping-cars qui viennent de toutes parts et en toutes saisons, ou la tradition bien ancrée du cabanon. Enfin, c'est la richesse des espaces naturels au plan écologique, se traduisant par la mise en protection importante d'espèces et d'habitat, et surtout la présence d'espèces emblématiques (le flamant rose) qui attirent les visiteurs en Camargue.

De nos jours, l'attrait grandissant pour les espaces naturels protégés, en tant que vitrine de la vie sauvage, mais aussi en tant qu'espaces supports des loisirs de plein air, confère à la Camargue un intérêt touristique évident. La recherche d'authenticité, souvent évoquée par les touristes lassés des modes de vie urbains, formatés et soumis aux lois du marché, trouve également une réponse en Camargue. Cette attractivité de la Camargue ne s'est jamais démentie depuis l'après guerre, si l'on en croit des témoignages remontant à la fin des années 70 qui évoquent déjà l'intensité de la fréquentation estivale des Saintes-Maries-de-la-Mer (passant de 2 120 habitants à plus de 50 000)¹³.

Plus que jamais, cette destination est donc susceptible d'être soumise à une fréquentation touristique importante. Cependant, au travers de ses enquêtes, le CDT 13, qui considère la Camargue comme l'une des trois destinations touristiques phares des Bouches-du-Rhône, avec Marseille et la Provence, constate qu'en réalité cet espace n'est pas systématiquement retenu dans les choix des visiteurs, et constitue bien souvent plus un produit d'appel pour le Département, voire pour la Région, essentiel en terme d'image.

Ce constat pose naturellement la question de la fréquentation touristique réelle du territoire, et entraîne également un autre type de questionnement complémentaire et positionné plus en amont : quant est-il de l'offre touristique réellement disponible en Camargue ? Comment la qualifier ? Est-elle en perte de vitesse ou, au contraire, observe-t-on un renouvellement sur des bases nouvelles ?

¹¹ Offre et organisation touristique des communes du littoral métropolitain, Les Cahiers de l'AFIT, 2004.

¹² La fréquentation touristique dans les Bouches-du-Rhône – Année 2005 – Comité Départemental 13

¹³ *Connaissance du pays d'Oc*, magazine bimestriel, SARL Les Editions de la Source, n°31, mai / juin 1978.

8.3.2 L'offre d'hébergements et de restaurations : des déséquilibres observés à plusieurs échelles

8.3.2.1 Une offre hôtelière de « gamme moyenne » concentrée sur deux pôles : les Saintes-Maries-de-la-Mer et Arles Centre

L'hôtellerie constitue la deuxième offre marchande du périmètre de diagnostic. Avec 22 % des hébergements touristiques marchands, elle ne représente toutefois qu'à peine 25% de la capacité d'accueil totale (2 424 lits pour 9 847 lits tous hébergements marchands confondus).

8.3.2.1.1 De petits hôtels aux Saintes-Maries-de-la-Mer, des établissements plus grands à Arles Centre

Les 56 hôtels recensés sur le territoire actuel du Parc correspondent à 22% de l'offre d'hébergement en nombre d'établissements. La grande majorité d'entre eux (82%) sont situés aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Les établissements restants se répartissent davantage au Nord (11%) qu'au Sud-est (7%) du territoire du Parc.

Ce parc hôtelier affiche un total de 998 chambres, offrant une capacité d'hébergement de 2 315 lits¹⁴ (Figure XX), soit 25% de la capacité d'hébergement totale du Parc (9 171 lits tous hébergements marchands confondus). Cette part de l'hôtellerie dans la capacité d'hébergement marchand est singulièrement importante si on la compare à celle du littoral français qui s'élevait à seulement 9,2%¹⁵ en 2002 (contre 23% sur la France entière pour la même année). Par contre, elle reste bien inférieure à celle du département qui dépassait les 38%¹⁶ en 2005 (la présence de Marseille n'est pas pour rien dans cette répartition départementale). La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer rassemble à elle seule 841 chambres pour 1 944 lits touristiques (Figure XX), faisant apparaître un important déséquilibre avec le reste du territoire du Parc.

Le nombre moyen de chambres par hôtel est particulièrement faible sur le territoire actuel du Parc avec seulement 18 chambres par hôtel. En guise de comparaison, la moyenne du littoral français s'élevait à 30 chambres¹⁵ par hôtel en 2002, soit presque le double. Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, 63% des hôtels offrent moins de 20 chambres (avec 5 hôtels qui ont moins de 10 chambres).

Sur la « zone d'extension du Parc à l'étude », on recense seulement 4 hôtels, tous localisés à Port-Saint-Louis-du-Rhône, avec à peine plus d'une centaine de lits touristiques.

Sur « Arles Centre », l'offre est tout à fait remarquable. On recense 40 établissements pour une capacité bien supérieure à celle du Parc, avec un total de 1 580 chambres pour 3 410 lits. Ceci représente plus de la moitié de la capacité d'hébergement hôtelière totale de l'ensemble du territoire observé (58%). La taille moyenne des établissements du centre historique est à peine supérieure à la moyenne observée sur le territoire du Parc (23 chambres contre 18) ; par contre, elle est très largement supérieure dans le reste de la ville, avec en moyenne plus de 50 chambres par hôtels. Cela

est dû à la présence d'hôtels de chaîne aux fortes capacités en zones périphériques, l'établissement le plus imposant étant l'hôtel Mercure (Groupe Accor) avec 240 chambres.

8.3.2.1.2 Des hôtels d'entrée-milieu de gamme

Le secteur hôtelier du Parc se situe dans l'entrée-milieu de gamme, avec plus de 62% d'hôtels 0, 1 et 2 étoiles (Figure XX, XX, XX) : les hôtels 2* constituent la catégorie la plus représentée (41% des établissements et 43% des lits). Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, les hôtels 2*, souvent situés au cœur du village, correspondent aux attentes des clients en terme de confort, mais surtout de prix¹⁷ (de 39 € à 67 € la chambre double en moyenne, selon les périodes de l'année). A l'échelle départementale, les prix moyens pour les chambres d'hôtel 2* vont de 47 € à 60 € la chambre double selon les périodes¹⁸ ;

Sur l'ensemble du Parc, la capacité d'hébergement du parc hôtelier 3* s'élève à 684 lits touristiques, dont 621 sur les Saintes-Maries-de-la-Mer. Ils rassemblent des hôteliers cherchant à se distinguer du parc hôtelier 2*, tout en assurant des tarifs relativement abordables (de 62 € à 166 € la chambre double en moyenne sur l'année), 60% d'entre eux proposant une chambre double à moins de 100 €. Ces tarifs sont inférieurs à ceux du département qui se situent en moyenne entre 78 € et 112 € suivant la saison.

Le parc hôtelier haut de gamme (4*), est exclusivement implanté aux Saintes-Maries-de-la-Mer et offre une capacité non négligeable de 305 lits touristiques, avec des établissements de taille supérieure (24 chambres en moyenne), permettant l'accueil de groupes hors saison.

Avec les 4 hôtels supplémentaires situés à Port-Saint-Louis-du-Rhône, dont 3 hôtels non classés et 1 seul hôtel 2*, l'élargissement du périmètre du Parc ne permettra pas de modifier la situation actuelle.

« Arles Centre » présente un important parc hôtelier moyen et bas de gamme, avec 70% d'établissements 0, 1 et 2 étoiles. A un niveau géographique plus fin, on recense légèrement plus d'établissements dans le centre historique (21) que dans le reste de la ville (19). Seul le centre historique est doté d'hôtels 4* (3 établissements), alors que la majorité des hôtels 3* se situent en dehors (7 établissements contre 2). L'élargissement éventuel du périmètre du Parc n'apportera que peu d'hébergements touristiques supplémentaires. L'offre hôtelière disponible sur la ville d'Arles continuera donc à héberger une bonne partie des touristes visitant le Parc.

¹⁴ La capacité d'hébergement en lits touristiques provient soit de TIPI, quand l'information existe, soit du calcul suivant : Lits = chambres x 2.

¹⁵ Offre et organisation touristique des communes du littoral métropolitain, Les Cahiers de l'AFIT, 2004.

¹⁶ L'offre touristique en matière d'hébergement dans les Bouches-du-Rhône en 2005, Observatoire Départementale du Tourisme, CDT 13, 2005.

¹⁷ Les tarifs de chambre double indiqués pour le territoire d'étude correspondent aux tarifs communiqués tels quels dans TIPI. La moyenne des hôtels est calculée à partir des tarifs minimums et maximums indiqués par chaque hôtel.

¹⁸ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

Figure XX : L'offre hôtelière selon le classement de tourisme, en nombre d'établissement et de lits touristiques

Classement de tourisme	0* étoile		1* étoile		2* étoiles		3* étoiles		4* étoiles		TOTAL	
	Nb étbts	Nb lits	Nb étbts	Nb lits	Nb étbts	Nb lits	Nb étbts	Nb lits	Nb étbts	Nb lits	Nb étbts	Nb lits
Territoire actuel du Parc	9	266	3	76	23	984	16	684	5	305	56	2 315
Zone d'extension du Parc à l'étude	3	79	-	-	1	30	-	-	-	-	4	109
TOTAL Périmètre de diagnostic	12	345	3	76	24	1 014	16	684	5	305	60	2 424
Arles Centre	7	525	2	68	19	1 383	9	1 257	3	177	40	3 410
TOTAL	19	870	5	144	4 324	2 397	25	2 067	8	482	100	5 834

Source : TEC – Juillet 2006

8.3.2.1.3 Une offre marquée par la saisonnalité

Seuls 39% des établissements hôteliers accueillent leur clientèle tout au long de l'année au sein du Parc, contre 60% à l'échelle du département¹⁹. Les périodes de fermeture sont en moyenne de 3 mois (entre décembre et février la plupart du temps). A noter que les hôtels situés dans Arles Camargue Nord ferment moins longtemps (1 mois en moyenne).

Les établissements situés à Port-Saint-Louis-du-Rhône semblent également moins soumis à la saisonnalité puisque qu'ils restent ouverts tout au long de l'année.

Pour « Arles Centre », 64% de ses hôtels ne ferment jamais, ce qui fait apparaître Arles et son centre historique comme une destination bien distincte et attractive tout au long de l'année.

CARTE_40, 41 et 42

8.3.2.2 Une capacité d'accueil importante de l'hôtellerie de plein air

L'hôtellerie de plein air constitue la première offre marchande du périmètre de diagnostic. Si on ne compte que 5 établissements (soit 8 % du nombre total des hébergements touristiques marchands), l'hôtellerie de plein air offre en revanche la plus grande capacité d'accueil des hébergements marchands (6 048 lits), soit 61 % de la capacité d'accueil totale.

8.3.2.2.1 Une offre concentrée sur le littoral des Saintes-Maries-de-la-Mer

¹⁹ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

On recense seulement 4 campings sur le territoire actuel du Parc (Figure XX), dont 3 aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Il est nettement plus éclairant de considérer la capacité d'hébergement en nombre de lits touristiques (Figure XX). En effet, avec 5 523 lits²⁰, les campings représentent, de loin, la première offre marchande du Parc (60%). Cette capacité reste inférieure à la moyenne comptabilisée sur le littoral français²¹ (81% en 2002) ; par contre, elle dépasse largement la moyenne départementale²² (42% en 2005).

Plus de 90% de ces lits sont situés sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. Les tailles importantes de deux établissements saintois, respectivement 1 200 et 448 emplacements (soit 3 600 et 1 344 lits), élèvent la moyenne d'emplacements par camping à 460 (contre 182 sur le littoral français et 143 dans le département²³) dans le territoire actuel du Parc.

Sur la « zone d'extension du Parc à l'étude », on compte 1 camping situé à Port-Saint-Louis-du-Rhône et doté de 175 emplacements (soit 525 lits marchands).

Le déséquilibre entre l'offre saintoise et le reste devrait donc persister, d'autant plus qu'il n'est pas compensé par l'offre « d'Arles Centre » qui semble pas chercher à se positionner sur l'hôtellerie de plein air. On n'y recense qu'un seul établissement et 100 emplacements.

Aux côtés de cette offre bien identifiée, il ne faut cependant pas omettre d'évoquer la pratique du camping sauvage, qui, si elle a régressée depuis les années 1980 sur le littoral des Saintes-Maries-de-la-Mer, reste répandue sur la partie sud-est du delta (plage de Piémanson à Salin-de-Giraud).

8.3.2.2.2 Une offre haut de gamme pour un positionnement balnéaire

Avec de grands établissements classés 3* et 4*, l'offre de l'hôtellerie de plein air du Parc est située dans le haut de gamme (Figure XX). L'absence de campings 1* et 2* est marquante, surtout si l'on considère les situations observées sur le littoral français (42% de la capacité dans ces deux catégories en 2002) et dans le département (40% en 2005).

Par contre, le positionnement de cette offre est assez « classique ». Les trois plus grands établissements du Parc jouent la carte des stations du littoral avec une forte orientation sur le tourisme balnéaire (proximité des plages, piscines et jeux d'eau, animations de soirées estivales...) Seul 1 camping à la ferme (on n'en recense que 2 dans tout le département en 2005), situé aux Saintes-Maries-de-la-Mer, vient quelque peu diversifier cette offre, en privilégiant davantage le côté rural de la destination.

Tous les campings étudiés sont ouverts la majeure partie de l'année (pour information 90% des campings du département sont ouverts au moins 6 mois dans l'année).

Il est difficile d'avoir une bonne visibilité sur les tarifs appliqués étant donné la diversité des configurations des campings et de leurs modes de location. De plus, les prix sont variables selon la saison. A titre indicatif, le forfait tente moyen s'échelonne entre 7 € (camping à la ferme) et 22 € sur le

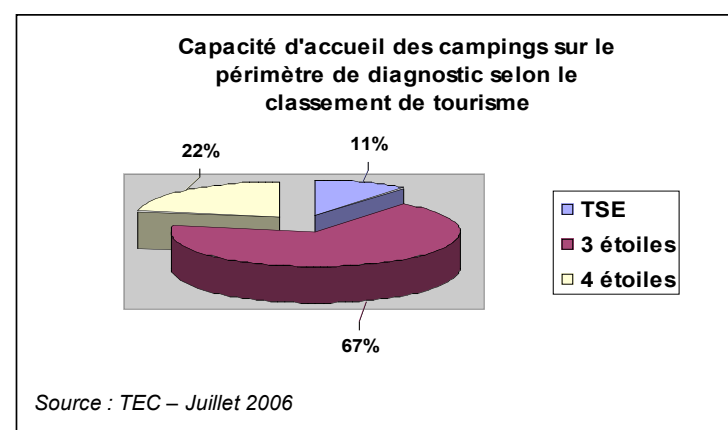
²⁰ La capacité d'hébergement en lits touristiques provient soit de TIPI, quand l'information existe, soit du calcul suivant : Lits = emplacements x 3.

²¹ Offre et organisation touristique des communes du littoral métropolitain, Les Cahiers de l'AFIT, 2004.

²² L'offre touristique en matière d'hébergement dans les Bouches-du-Rhône en 2005, Observatoire Départementale du Tourisme, CDT 13, 2005.

²³ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

territoire actuel du Parc. D'une façon générale, le CDT 13 constate que les prix départementaux sont un peu supérieurs à la moyenne nationale et estime que pour une famille de 4, le tarif moyen journalier s'élève à 15,20 €²⁴.



Classement de tourisme	0* étoile		2* étoiles		3* étoiles		4* étoiles		TOTAL	
	Nb étbts	Nb lits	Nb étbts	Nb lits	Nb étbts	Nb lits	Nb étbts	Nb lits	Nb étbts	Nb lits
Territoire actuel du Parc	1	120	-	-	2	4 059	1	1 344	4	5 523
Zone d'extension du Parc à l'étude	1	525	-	-	-	-	-	-	1	525
TOTAL Périmètre de diagnostic	2	645	-	-	2	4 059	1	1 344	5	6 048
Arles Centre	-	-	1	300	-	-	-	-	1	300
TOTAL	2	645	1	300	2	4 059	1	1 344	6	6 348

Source : TEC – Juillet 2006

CARTE_43

8.3.2.3 Une offre de meublés de tourisme importante mais peu diversifiée

Les meublés de tourisme constituent la troisième offre marchande du périmètre de diagnostic. S'il l'on dénombre 173 établissements, soit 66 % des hébergements touristiques marchands, ils ne représentent toutefois qu'à peine plus 8% de la capacité d'accueil totale (809 lits pour 9 847 lits tous hébergements marchands confondus).

Il est rappelé que les meublés de tourisme se distinguent des hébergements marchands classiques puisqu'ils ne sont pas le fait de professionnels du tourisme, mais de propriétaires privés qui mettent à la location un bien immobilier. Le secteur est donc moins visible, d'autant plus qu'une partie du parc de meublés ne bénéficie pas du classement en « meublés de tourisme » et n'est donc pas systématiquement répertoriée. La part du secteur informel est d'ailleurs traditionnellement importante dans cette forme d'hébergement.

8.3.2.3.1 Beaucoup de meublés, mais peu de gîtes

Avec un total de 789 lits²⁵ et 169 hébergements (soit la quasi-totalité de l'offre recensée sur le périmètre de diagnostic), les meublés de tourisme représentent la troisième offre marchande du territoire actuel du Parc, loin derrière les campings et les hôtels, soit 8% de la capacité d'hébergement totale. Dans les Bouches-du-Rhône ce poids des meublés est légèrement inférieur²⁶ (7%). Une fois encore l'offre se concentre principalement dans le sous-secteur des Saintes-Maries-de-la-Mer, qui regroupe 67% des locations (Figure XX et Figure XX).

On ne recense que 4 meublés de tourisme sur la « zone d'extension du Parc à l'étude » (20 lits), alors que l'on en compte 43 rien que pour « Arles Centre » pour une capacité de 164 lits.

Les gîtes ruraux (agrés Gîte de France) restent très minoritaires, et ceci quelque soit les secteurs du territoire observés (Figure XX). Sur le Parc, la capacité d'hébergement des gîtes ruraux représente seulement 17% de la capacité totale des meublés classés.

Arles Camargue Nord est le sous-secteur le mieux doté en gîtes, en adéquation avec l'environnement plus rural de cet espace. Les Saintes-Maries-de-la-Mer sont résolument positionnées vers de la location de meublés.

Cette offre est complétée de manière informelle par le parc de meublés non classés, dont l'importance est indéniable malgré le manque de données. Ainsi, pour les seules Saintes-Maries-de-la-Mer, une quarantaine de meublés non classés est recensée par à l'office de tourisme, soit près de 170 lits marchands supplémentaires.

8.3.2.4 Un niveau de confort assez élevé pour les établissements

Quelque soit le secteur considéré, l'offre de meublés de tourisme se situe dans le moyen-haut de gamme, avec :

- dans le territoire actuel du Parc, un peu plus de 60% des lits en établissements 2* et près de 36% en 3* (Figure XX et Figure XX),
- 1 meublé 4*, 1 meublé 3* et 2 meublés 2* dans « la zone d'extension du Parc à l'étude »,
- à « Arles Centre », 72 % des lits en établissements 2*, et 25% en 3*.

²⁵ La capacité d'hébergement en lits touristiques provient soit de TIPI, quand l'information existe, soit du calcul suivant : Lits = meublés x 4.

²⁶ L'offre touristique en matière d'hébergement dans les Bouches-du-Rhône en 2005, Observatoire Départementale du Tourisme, CDT 13, 2005.

²⁴ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

8.3.2.5 Les chambres d'hôtes

8.3.2.5.1 Une offre peu développée malgré des potentialités réelles

Comme les meublés de tourisme, les chambres d'hôtes sont gérées par des propriétaires souhaitant valoriser leurs biens immobiliers, tout en dégagant des bénéfices sous forme d'activité complémentaire (agriculteur, éleveur, artisan...). Les possibilités de louer seulement pour une nuit et de prendre son repas sur place (table d'hôte) distinguent les chambres d'hôtes des meublés de tourisme.

Les chambres d'hôtes restent des hébergements très confidentiels dans le périmètre de diagnostic, avec seulement 19 établissements recensés (Figure XX) dont 17 sur le territoire actuel du Parc. Avec 142 lits touristiques et seulement 1% de la capacité d'accueil totale, les chambres d'hôtes n'ont pas un poids déterminant face à l'ensemble de l'offre d'hébergement disponible (Figure XX) ; à titre de comparaison, les chambres d'hôtes²⁷ représentent 1,5% de la capacité d'hébergement²⁸ dans les Bouches-du-Rhône.

Sur « Arles Centre », on dénombre 10 établissements pour une capacité d'accueil de 38 lits.

8.3.2.5.2 Un micro-secteur peu qualifié et peu lisible

Sur les 17 établissements situés dans le territoire actuel du Parc, seuls 4 établissements bénéficient d'une classification Gîte de France sur le territoire du Parc (3 à Arles Camargue Nord et 1 aux Saintes-Maries-de-la-Mer). Par ailleurs, aucun des 9 établissements recensés sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer ne bénéficie du classement Gîtes de France. Cet engagement relativement timide dans des démarches de labellisation se retrouve à l'échelle du département, qui compte seulement 60% de ses 400 chambres d'hôtes labellisées.

Enfin, on ne recense que 6 tables d'hôtes, dont 4 sur le territoire du Parc actuel et 2 à « Arles Centre »

Figure XX : L'offre de chambres d'hôtes selon le classement de tourisme, en nombre d'établissement et de lits touristiques

	Nb établsmts	Nb lits
Territoire actuel du Parc	17	120
Zone d'extension du Parc à l'étude	2	22
TOTAL Périmètre de diagnostic	19	142
Arles Centre	10	38
TOTAL	29	180

CARTE_44, 45 et 46

²⁷ Gîtes de France et Fleurs de soleil.

²⁸ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

Figure XX : L'offre de meublés de tourisme dans le territoire d'étude selon le classement de tourisme en nombre d'établissement et de lits touristiques

Classement de tourisme	1* étoile				2* étoiles				3* étoiles				4* étoiles				TOTAL			
	meublés		gîte rural		meublés		gîte rural		meublés		gîte rural		meublés		gîte rural		meublés		gîte rural	
	Nb étblts	Nb lits	Nb étblts	Nb lits	Nb étblts	Nb lits	Nb étblts	Nb lits	Nb étblts	Nb lits	Nb étblts	Nb lits	Nb étblts	Nb lits	Nb étblts	Nb lits	Nb étblts	Nb lits	Nb étblts	Nb lits
Territoire actuel du Parc	1	4	-	-	101	416	12	67	40	223	13	62	1	10	1	7	143	653	26	136
Zone d'extension du Parc à l'étude	-	-	-	-	2	8	-	-	1	4	-	-	1	8	-	-	4	20	-	-
TOTAL Périmètre de diagnostic	1	4			103	424	12	67	41	227	13	62	2	18	1	7	147	673	26	136
Arles Centre	1	4	-	-	34	119	-	-	8	41	-	-	-	-	-	-	43	164	-	-
TOTAL	2	8	-	-	137	543	12	67	49	268	13	62	2	18	1	7	190	837	26	136

Source : TEC – Juillet 2006

8.3.2.6 Les résidences de tourisme

Rentables et appréciées du public, les résidences de tourisme sont très présentes dans les zones littorales les plus touristiques. La formule combine une location avec des services hôteliers et des activités sportives ou de détente à la carte²⁹.

8.3.2.6.1 Un seul établissement dans le périmètre de diagnostic

On ne recense qu'un seul complexe 3* aux Saintes-Maries-de-la-Mer, qui combine hébergement et balnéothérapie (centre de thalassothérapie Thalacap). Avec une capacité d'hébergement de 292 lits, l'établissement représente cependant à lui seul près de 3% de la capacité d'hébergement marchande totale.

A l'échelle des Bouches-du-Rhône, l'importance de ce secteur est plus marquée, avec 15 établissements qui regroupent 7% de la capacité d'hébergement du département³⁰.

8.3.2.6.2 Un complexe hors du commun sur « Arles Centre », le Maeva d'Arles

Situé dans le secteur 3 (Arles Centre), le village³¹ de vacances Maeva (Groupe Pierre & Vacances) cumule 1 030 lits dans une résidence hôtelière et une résidence de tourisme 3*. Cet immense complexe est une singularité dans les Bouches-du-Rhône, mais aussi dans une moindre mesure sur le littoral. Il s'étend sur 40 ha, est ouvert tout au long de l'année. 75% du chiffre d'affaires hors période d'été est assuré par l'activité de séminaire haut de gamme, ce qui permet un bon remplissage et la rentabilité de l'établissement. La taille critique permettant d'attirer le marché souvent difficile d'accès des grands séminaires est atteinte.

8.3.2.7 Les autres formes d'hébergement

8.3.2.7.1 Peu d'hébergements collectifs

Sur le périmètre de diagnostic, on recense trois formules d'hébergement collectif, tous situés sur le territoire actuel du Parc :

- 1 centre de vacances (61 lits) qui accueille des groupes et des familles aux Saintes-Maries-de-la-Mer ;
- 1 auberge de jeunesse (51 lits), également aux Saintes-Maries-de-la-Mer ;
- 2 gîtes de séjour/d'étape équestre (20 lits), l'un aux Saintes-Maries-de-la-Mer, le second sur Arles Camargue Nord ; ce type d'hébergement restant très peu développé eu égard aux possibilités de randonnée pédestre et équestre en Camargue.

Sur « Arles Centre », on recense 1 auberge de jeunesse (109 lits).

A souligner que le mode de gestion des hébergements collectifs est souvent associatif. La qualité des prestations offertes reste peu élevée.

²⁹ Offre et organisation touristique des communes du littoral métropolitain, Les Cahiers de l'AFIT, 2004.

³⁰ L'offre touristique en matière d'hébergement dans les Bouches-du-Rhône en 2005, Observatoire Départementale du Tourisme, CDT 13, 2005.

³¹ Village résidentiel de tourisme : établissement commercial d'hébergement classé qui s'inscrit dans le périmètre d'une opération de réhabilitation de l'immobilier de loisirs définie par l'article L.318-5 du code de l'urbanisme. Il est constitué d'un ensemble de locaux d'habitation meublés et est doté d'équipements et de services communs dans des locaux situés à proximité.

8.3.2.7.2 Un rôle des résidences secondaires méconnu

Si l'image du tourisme littoral renvoie à celle de campings, d'hôtels ou de meublés touristiques bondés en été, il ne faut pas oublier que 53% des nuitées réalisées par les Français et 17% des nuitées des étrangers le sont en hébergement non marchand : résidences secondaires ou logements principaux de parents ou d'amis³². La côte méditerranéenne est extrêmement concernée par ce phénomène, puisque elle représente à elle seule 45% du parc du littoral français. Hébergement non marchand, les résidences secondaires montrent un rythme de construction toujours important et une contribution à l'artificialisation du littoral, particulièrement dans les sites de richesses écologiques.

Sur le territoire observé, il reste difficile de se prononcer sur la part réelle de cette forme d'hébergement. Quelques chiffres permettent néanmoins de visualiser son ampleur considérable³³ :

- en 1999 on comptabilisait 7 735 lits en résidences secondaires aux Saintes-Maries-de-la-Mer et à Arles
- aux Saintes-Maries-de-la-Mer, les résidences secondaires représentent 40 % de la capacité d'hébergement totale
- 63 résidences secondaires ont été construites entre 1991 et 2000 aux Saintes-Maries-de-la-Mer, soit 21% des constructions de logements neufs dans la commune sur cette même période (à noter que 2 agences immobilières saintoises sont spécialisées dans ce type de biens)
- à Port-Saint-Louis-du-Rhône, 136 résidences secondaires ont été construites sur cette même période.

Sur la plage de Beauduc, les cabanons constituent une spécificité en matière de résidence secondaire. Ces habitats saisonniers, construits en matériaux légers, étaient à l'origine des rendez-vous de pêche (première moitié du XXème siècle). Aujourd'hui, la plupart ont été aménagés et bâtis en dur, constituant de véritables résidences secondaires, voire principales, pour les familles de la région (Marseille, Etang de Berre, Arles). Implantées pour certaines sur le domaine public maritime sans autorisation, ces constructions demeurent dans l'illégalité au regard de la loi littoral, sont source de risques sanitaires et d'hygiène (en l'absence de réseau d'assainissement) et de sur-fréquentation importante.

8.3.2.7.3 Les camping-cars

Très présent en Camargue, le tourisme en camping-car continuera de se développer d'après une étude menée par l'AFIT³⁴ en 2003 (désormais ODIT France) qui met en avant la progression constante des immatriculations et des locations de véhicules, et ce à l'échelle française et européenne.

Non maîtrisée, cette pratique peut avoir des impacts dommageables pour les milieux naturels. Sa gestion implique par conséquent une bonne connaissance du cadre juridique en vigueur (Code de la route en tant que véhicule, Code général des collectivités territoriales pour le stationnement sur la voie publique et Code de l'urbanisme en tant que caravane stationnant sur le domaine privé) et nécessite des équipements adaptés :

³² Offre et organisation touristique des communes du littoral métropolitain, Les Cahiers de l'AFIT, 2004.

³³ Base de données des communes du littoral métropolitain. Offre et organisation touristique des communes du littoral métropolitain, Les Cahiers de l'AFIT, 2004.

³⁴ L'accueil des camping-cars, Les Cahiers de l'AFIT, 2003.

- en centre-ville, des aires de stationnement disposant d'espaces réservés aux camping-cars (emprise moyenne de 15m²) ;
- des aires d'accueil permettant le stationnement de nuit comme de jour (24 à 48h), dans des sites calmes, mais pas trop éloigné des commerces et du centre-ville ;

Des aires de service, équipées de plate-forme de service (pour la vidange, le ravitaillement en eau et l'électricité) de points de collecte des déchets, de places de stationnement ;

Figure XX : L'offre d'hébergements marchands selon le classement de tourisme, en nombre d'établissement et de lits touristiques.

Classement de tourisme	Hôtellerie		Hôtellerie de plein air		Meublés de tourisme		Gîtes ruraux		Chambres d'hôtes		Résidences de tourisme		Hébergements collectifs		TOTAL	
	Nb étblsmts	Nb lits	Nb étblsmts	Nb lits	Nb étblsmts	Nb lits	Nb étblsmts	Nb lits	Nb étblsmts	Nb lits	Nb étblsmts	Nb lits	Nb étblsmts	Nb lits	Nb étblsmts	Nb lits
Territoire actuel du Parc	56	2 315	4	5 523	143	653	26	136	17	120	1	292	4	132	251	9 171
Zone d'extension du Parc à l'étude	4	109	1	525	4	20	-	-	2	22	-	-	-	-	11	676
TOTAL Périmètre de diagnostic	60	2 424	5	6 048	147	673	26	136	19	142	1	292	4	132	262	9 847
Arles Centre	40	3 410	1	300	43	164	-	-	10	38	1	1 030	1	109	96	5 051
TOTAL	100	5 834	6	6 348	190	837	26	136	29	180	2	1 322	5	241	358	14 898

Source : TEC – Juillet 2006

8.3.2.8 La restauration

Les données disponibles dans TIPI ne permettent pas d'affiner l'analyse au niveau du restaurant de tourisme³⁵. Seule la restauration commerciale est donc prise en compte, l'une des deux formes de restauration du secteur (avec la restauration collective).

8.3.2.8.1 La bipolarité Arles / Les-Saintes-Maries-de-la-Mer ne corrige pas le retard par rapport au reste des Bouches-du-Rhône

D'après TIPI, le territoire actuel du Parc compte 43 établissements de restauration (sans les restaurants hôteliers), avec une gamme relativement étendue (restaurants, brasseries, crêperies, fast-foods, fermes auberge et snacks) ou 64 restaurants, si l'on considère uniquement les restaurants et que l'on ajoute ceux qui dépendent d'un hôtel.

La restauration est principalement développée aux Saintes-Maries-de-la-Mer, la commune regroupant les ¾ de l'offre.

Presque la moitié de l'offre en restaurants dépend du secteur hôtelier : la forte saisonnalité limite peut-être en partie la rentabilité des établissements.

Dans la « zone d'extension du Parc à l'étude », Port-Saint-Louis-du-Rhône centralise l'offre de restauration avec 13 établissements.

« Arles Centre » totalise le plus grand nombre d'établissements avec 94 établissements dont 74 restaurants non hôteliers. La ville regroupe ainsi presque la moitié de l'offre disponible sur l'ensemble du territoire observé.

A l'échelle du département, le territoire « Camargue » (tel que défini par le CDT 13, en prenant en compte la totalité de la commune d'Arles) ne représente toutefois que 11% de l'offre, loin derrière « Marseille » (40%) et la « Provence » (49%)³⁶.

³⁵ Le Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs des Bouches-du-Rhône donne une définition du restaurant de tourisme : « une entreprise commerciale de restauration dont la clientèle est principalement touristique et qui peut être exploitée toute l'année en permanence ou seulement en période saisonnière. On parle de « restaurant saisonnier » lorsque l'ouverture n'excède pas une durée de neuf mois par an fractionnée en une ou plusieurs périodes. Le service et le paiement sont effectués à table pour une clientèle assise. »

³⁶ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

8.3.2.8.2 Cuisine méditerranéenne et traditionnelle, servie à des tables fermées une partie de l'année

Selon la base de données TIPI, la plupart des cartes proposent une cuisine « méditerranéenne », « provençale », « traditionnelle » et « camarguaise ».

La cuisine traditionnelle et de terroir est à l'honneur, mais les restaurants gastronomiques sont peu répandus, seuls 2 établissements figurant dans le guide Michelin.

Dans le territoire actuel du Parc, près de 2/3 des établissements ferment une partie de l'année, une quinzaine d'établissements seulement restants ouverts tout au long de l'année.

Beaucoup d'établissements misent également sur les spécialités des autres régions françaises (crêperie et bouchon lyonnais en tête) et internationales (oriental et espagnol en premier, asiatique et autres ensuite). Les pizzerias font également parties du paysage culinaire.

8.3.3 L'offre d'activités : des insuffisances constatées pour toutes les filières

L'identité forte du territoire camarguais (une histoire, une culture, un espace déterminé, une faune, un PNR...) est une ressource évidente, au même titre que la diversité et la richesse de ses milieux naturels. En terme de lisibilité, la destination se dévoile à travers des images marquantes (les flamants roses, les manades, les gardians, le pèlerinage gitan...) et bien connues du grand public.

Pourtant, l'offre touristique en relation ne se structure pas aussi clairement et la Camargue accueille plusieurs types d'offres segmentées, aux positionnements distincts.

8.3.3.1 La filière loisirs de pleine nature, une offre d'avenir freinée par de multiples contraintes

L'un des contrastes des plus saisissants en Camargue est probablement celui qui existe entre l'image véhiculée de grands espaces ouverts et la réalité de fermeture (propriétés privées, zones protégées...). Dans ce contexte, l'offre de loisirs de pleine nature se développe au ralenti alors que les potentialités sont bien présentes (sur le territoire et au-delà), au même titre que la demande. Les conflits d'usage qui peuvent exister entre les nombreuses activités de pleine nature possible (randonnées équestre, pédestre, VTT, cyclotourisme, chasse, pêche, sport extrêmes...) explique aussi les difficultés de structuration de l'offre.

D'une façon générale, les prestataires d'activités sont conscients des fortes potentialités de la Camargue en matière de loisirs de pleine nature. Certains souhaitent que davantage d'efforts soient déployés en faveur de l'ouverture des espaces, alors que d'autres estiment qu'il est essentiel de continuer à limiter l'accès aux espaces, considérant que c'est du morcellement en propriétés privées que découle la grande diversité des milieux camarguais (occupations du sol variables selon la gestion).

Du côté des hébergeurs, on constate une prise en compte naissante de l'importance du marché propre aux clientèles adeptes des loisirs de pleine nature. Par exemple, l'accueil des groupes de cyclotouristes est assez courant, occasionnant parfois la mise en place de services spécifiques (locaux pour les vélos, réparation, location...).

8.3.3.1.1 La randonnée équestre

Si la randonnée équestre est largement répandue en Camargue, elle comprend un certain nombre de pratiques autour du cheval qu'il convient de distinguer³⁷ :

« les promenades » : sorties de courtes durées (1h00 à 3h00), elles sont assurées par un grand nombre de prestataires en Camargue et proposées par beaucoup d'hébergeurs ;

la « courte randonnée » qui s'établit sur une demi-journée ou une journée entière, et prévoit un arrêt déjeuner ; Camargue, ce type de sorties est assez répandu, le but de la randonnée pouvant être par exemple une approche de la mer à cheval pendant la matinée, suivie d'une baignade et d'un pique-nique sur la plage ;

la « longue randonnée », qui se déroule sur un minimum de 2 jours, avec hébergement des cavaliers et des chevaux ; ces randonnées nécessitent une logistique plus approfondie, avec des cavaliers et des chevaux plus expérimentés, mais sont beaucoup moins développées.

CARTE_47

Une véritable « culture du cheval » en Camargue

Si l'omniprésence des milieux naturels et les paysages attractifs fournissent un cadre idéal à la pratique de la randonnée équestre en Camargue, c'est avant tout la culture du cheval qui se présente comme une spécificité et un atout incontournable. En effet, le territoire actuel du Parc se situe au cœur du berceau du cheval de race Camargue, animal parfaitement adapté aux conditions rigoureuses du delta (salinité, vent, zones humides, insectes...) et utilisé pour l'élevage de taureaux.

28 « centres équestres » dans sont recensés dans le territoire actuel du Parc, la grande majorité d'entre eux étant implantés aux Saintes-Maries-de-la-Mer. La plupart des prestataires sont uniquement tournés vers l'organisation de promenades, l'enseignement restant très minoritaire. L'organisation de véritables randonnées sur plusieurs jours est beaucoup plus rare, malgré l'intérêt de relier des itinéraires entre la Camargue, le Luberon et les Alpilles.

Des équipements insuffisants et de qualité inégale

Malgré ce grand nombre d'établissements et de lieux dédiés au cheval et à l'équitation, la Camargue ne connaît pas l'essor que l'on pourrait imaginer en matière de randonnée équestre.

Une des premières raisons se trouve dans les lacunes de l'offre d'itinéraires équestres (Figure XX). Ils sont insuffisants en nombre, empruntent majoritairement des voies revêtues (ce qui pose des problèmes de sécurité), et ne sont pas suffisamment connectés entre eux pour pouvoir permettre des randonnées plus longues. Une partie du réseau d'itinéraires équestres est inscrite au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), coordonné par le Conseil Général, ce qui assure sa pérennisation mais ne garantit pas sa qualité.

³⁷ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

Un projet d'amélioration de ce réseau a été entrepris par le Parc en 2004 (Figure XX) conduisant à des propositions d'extension du tracé actuel, avec par exemple l'expérimentation de l'utilisation d'une partie de digue. Les conflits existants entre les usagers et le manque d'acceptabilité de la pratique par la population locale participent à ralentir les démarches engagées.

Le déploiement de la randonnée équestre en Camargue est également freiné par le manque de structures d'accueil pour les cavaliers indépendants et leurs chevaux. En effet, si l'on recense de nombreuses possibilités d'hébergement pour les cavaliers, cela est beaucoup plus rare pour les chevaux « extérieurs au territoire ».

La professionnalisation des prestataires, gage d'une meilleure qualification de l'offre

Plus de 90% des centres équestres saintois, font partie de l'Association Camarguaise de Tourisme Equestre. Ce réseau a permis de mettre fin à certains abus observés il y a encore quelques années (maltraitance des animaux, manque de qualification des accompagnateurs...).

Afin de professionnaliser l'offre et de garantir des prestations respectueuses notamment de l'environnement, le Parc accompagne depuis 2005 les établissements dans la mise en œuvre d'une charte du tourisme équestre fondée sur l'attribution de la marque « Parc naturel régional ». Cette démarche d'amélioration de l'accueil des cavaliers ne garantit cependant pas l'intérêt des itinéraires proposés. Les situations sont donc variables en fonction des prestataires et de leur localisation.

8.3.3.1.2 La randonnée pédestre

Un cheminement accessible au plus grand nombre, des villages comme autant d'étapes possibles

L'intérêt paysager du delta n'est pas aussi prégnant que pour la randonnée équestre étant donnée l'allure plus réduite des marcheurs : les paysages défilent moins vite, au risque d'être plus lassants pour certains (« platitude » extrême sans horizon, grands espaces cultivés vides en certaines saisons...). Les conditions climatiques difficiles, mais aussi l'humidité de certains sols, constituent également les principales contraintes physiques de la randonnée pédestre sur le territoire.

Si la facilité du cheminement écarte une certaine catégorie de randonneurs, en attente de sensations fortes et d'efforts, l'absence de dénivelé autorise par contre la randonnée à un maximum de personnes et notamment les promeneurs les plus occasionnels. Aussi, l'intérêt de l'offre camarguaise réside dans sa complémentarité avec le reste du département (massif des Alpilles, Calanques...).

Les villages, parfois dotés d'hébergements et de petits commerces constituent par ailleurs des étapes idéales sur le chemin des randonneurs, au même titre que le patrimoine bâti camarguais, généralement méconnu, et pourtant souvent bien visible depuis les chemins.

Un réseau d'itinéraires peu attractif et inadapté aux potentialités du site

Le réseau inscrit au PDIPR (Figure XX) propose seulement trois itinéraires : le GR 653 qui relie Arles à Saint-Gilles (14,5 km) / une longue boucle au niveau des Saintes-Maries-de-la-Mer (42 km) / un itinéraire qui relie Les Saintes-Maries-de-la-Mer à Salin de Giraud par la digue à la mer (32,5 km), puis qui rejoint Port-Saint-Louis-du-Rhône (40 km) et ses plages (47 km).

Ce réseau n'est pas adapté à la demande des marcheurs puisqu'il ne fournit qu'une seule boucle et présente des distances trop longues sans arrêt. La faible connectivité existante ne s'appuie pas suffisamment sur les villages. La qualité des sentiers n'est pas idéale avec beaucoup des voies revêtues (GR 653), et peu d'aménagement (absence d'ombrage, d'accès à l'eau, de signalétique...).

Au même titre que la randonnée équestre, la randonnée pédestre fait l'objet d'un projet d'amélioration et de création de nouveaux itinéraires.

CARTE_48

8.3.3.1.3 Le cyclotourisme

La richesse culturelle camarguaise, un intérêt supplémentaire pour cette pratique

Le cyclotourisme associe la pratique d'un sport à la découverte de la culture propre à chacune des régions traversées. En Camargue, les potentialités sont nombreuses avec des milieux naturels qui constituent une source d'intérêt à part entière et une culture unique, bien identifiée, se traduisant par un panel de pratiques humaines (riziculture, élevage, industrie salinière...) et de traditions associées, un patrimoine bâti spécifique... Comme autant de déclinaisons thématiques possibles.

Des équipements en place perfectibles

Les possibilités de cheminements cyclistes sont nombreuses étant donnée l'existence d'un réseau routier assez bien développé. Cependant, la configuration de ce réseau entraîne des problèmes majeurs de sécurité. La desserte des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Salin-de-Giraud est principalement assurée par deux axes Nord-Sud (D 570 et D 36), comportant de longues parties rectilignes favorables à des vitesses élevées.

Des opérations de sécurisation ont été menées, notamment un marquage des voies réservées aux vélos le long de la D 570 (sans délimitation physique). Une signalétique spécifique a également été mise en place sur certaines voies moins fréquentées. Cependant, loin d'être respecté par les automobilistes, ce linéaire est très utilisé lors des pics de fréquentation estivaux.

Conséquence de ce niveau d'équipement peu satisfaisant, la Camargue reste une destination peu valorisée, au moins au niveau des associations de cyclistes locales. Un projet de voie verte, pourrait cependant palier les difficultés rencontrées sur le réseau routier classique. Ce type d'équipement, très plébiscité à l'heure actuelle, pourrait fortement contribuer à l'attractivité du delta.

Pas de structuration de l'offre, à quelque échelle que se soit

Bien qu'attractif, le cyclotourisme reste une activité isolée, qui ne bénéficie pas d'une structuration particulière et dépend d'initiatives ponctuelles et de quelques prestataires. Parmi les loueurs de vélos recensés, certains proposent une offre originale, comme à Arles, où les visiteurs ont la possibilité de louer des vélos électriques, en adéquation avec l'aspect préservé du delta.

En termes d'itinéraires, on recense ceux élaborés par l'office de tourisme d'Arles en partenariat avec le Parc, et portés à connaissance du public sous forme de fiches. A noter que ces fiches s'adressent à la fois aux randonneurs pédestres, vélos et VTT. Sur le terrain, quatre itinéraires sont balisés par le

Conseil Général car il font également partie de l'offre d'itinéraires « Topo Cyclo » (« Les boucles du 13 ») mise au point par le CDT 13 (Figure XX).

Par ailleurs, deux projets d'envergure sont actuellement en cours :

La véloroute-voie verte « Du Léman à la mer », un itinéraire interrégional qui suit la vallée du Rhône jusqu'à son embouchure à Port-Saint-Louis-du-Rhône ;

Eurovélo, réseau européen de cyclotourisme, qui prévoit de faire passer l'un de ces 12 itinéraires (la route de la Méditerranée) à proximité de la Camargue (Sète, Aigues-Mortes, Beaucaire, Cavaillon, Apt, Manosque...).

Ces projets identifiés à plus grande échelle nécessitent le lancement d'une réflexion plus globale et transversale, qui permettra la mise en place de nouveaux services, comme des hébergements spécifiques, le transport des bagages entre les étapes, la connexion avec les trains, des aires de repos et de pique-nique...

8.3.3.1.4 Le VTT

Le VTT est aujourd'hui en France le deuxième sport de pleine nature le plus pratiqué après la randonnée pédestre³⁸. En Camargue, le VTT doit davantage être considéré comme un mode de déplacement doux permettant la découverte des milieux naturels que comme une pratique dont l'objectif intrinsèque est l'intensité sportive (peu de terrains difficiles, pas de déclivité...).

Des ressources évidentes, des équipements insuffisants

Comme pour la randonnée pédestre et équestre, les ressources en Camargue sont bien présentes. Mais sur le terrain, les pistes VTT sont rares et se cantonnent bien souvent à des voies revêtues.

Le VTT ne bénéficie pas d'une bonne image en Camargue, du fait de son impact sur le revêtement (arrachage). Les autres usagers n'acceptent pas bien cette pratique, comme les cavaliers, qui mettent en avant la dangerosité des vélos, ou les chasseurs qui invoquent le dérangement occasionné auprès du gibier.

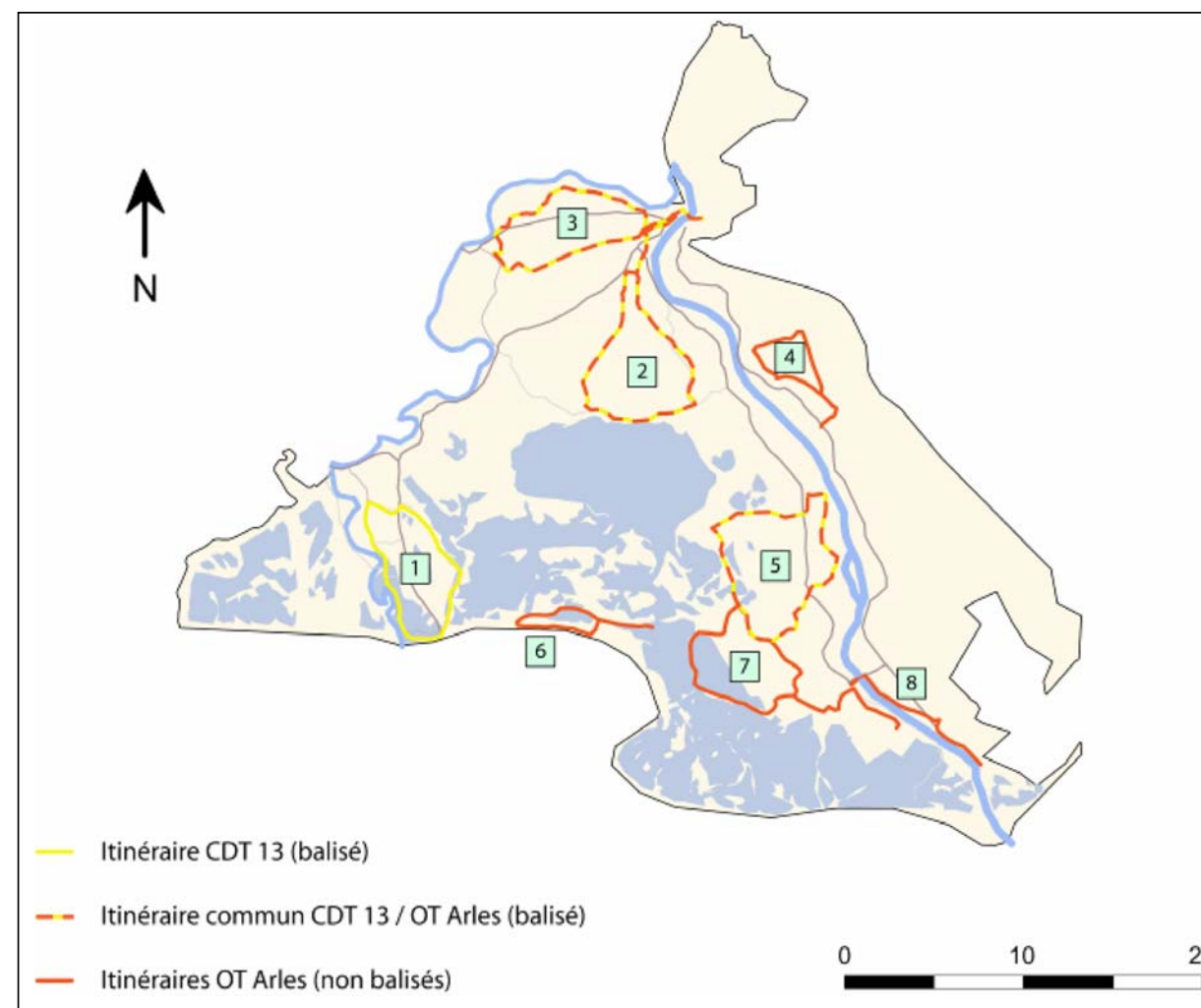
Des prestations qui se limitent à la location de matériel

Il existe moins d'une dizaine de loueurs de vélos en Camargue, installés exclusivement à Arles (4) ou aux Saintes-Maries-de-la-Mer (3). Tous ne disposent pas des équipements adéquats pour le tout terrain, 1 loueur proposant une solution alternative en louant des VTC (vélo tout chemin).

Une fois équipé, le visiteur réalise son circuit de façon autonome, sans accompagnateur, à partir des indications et des recommandations fournies par l'établissement de location.

Pour retrouver son chemin, il peut également utiliser les fiches randonnées de l'office de tourisme d'Arles puisque 4 itinéraires sont davantage susceptibles d'accueillir les VTT.

Figure XX : L'offre d'itinéraires VTT et vélo



8.3.3.1.5 La chasse, une offre intégrée luxueuse et confidentielle

La chasse, vue sous l'angle d'une activité touristique, est une spécificité camarguaise que l'on ne retrouve sous cette forme et dans cette intensité qu'en Sologne (chasses privées par action). Ailleurs en France, la chasse est plus un loisir de proximité qu'une activité proprement touristique. Les chasses payantes d'aujourd'hui découlent en effet de pratiques anciennes et traditionnelles, qui étaient parfois nourricières et non pas uniquement ludiques. L'implantation terrienne de la chasse est donc forte, par rapport à des pratiques plus récentes venues de l'extérieur.

Les locations d'actions de chasse sont souvent complétées par d'autres prestations comme l'hébergement en maison d'hôtes et le repas, parfois avec service à table. Ces produits complets s'adressent à une catégorie de clientèle aisée, souvent régionale. Ils ne bénéficient pas d'une promotion particulière, si ce n'est par le biais du bouche à oreille et des cercles de connaissance.

³⁸ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

8.3.3.1.6 La pêche, une valorisation touristique limitée

En tant qu'activité touristique à proprement parler, la pêche est encore peu répandue, en Camargue comme dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône. Il convient plutôt de parler de pêche amateur que de « pêche touristique ».

A ce jour, on recense une association de pêche à la ligne (Arles) qui propose notamment des activités d'éducation à l'environnement et une école de pêche pour enfants. Un prestataire organise également des sorties de pêche au gros en eau douce (pêche au silure dans le Rhône). La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône dispose quant à elle d'une Société communale de pêche en eau douce.

La pêche en mer se décline elle aussi sous une forme amatrice, avec un public avant tout local, sans qu'il ne soit possible de parler pour autant de clientèle touristique.

8.3.3.1.7 Les autres loisirs de pleine nature

Le canoë-kayak, qui à l'échelle du département ne rassemble que 9 prestataires (dont la majeure partie propose des sorties en mer), constitue un moyen de découvrir la Camargue au fil de l'eau (Petit Rhône). Cette activité s'adresse à une clientèle familiale et peu se pratiquer à l'heure, la ½ journée ou la journée complète. Un seul établissement assure ce genre de prestations (Kayak Vert) en Camargue.

Par ailleurs, les pratiques montantes du 4x4 et du quad posent plusieurs types de questionnements : quelle place accorder à ces pratiques consommatrices d'espace au sein d'un territoire à forte valeur patrimoniale ? quelles mesures doivent être prises (interdiction, réglementation...) pour des pratiques qui présentent un certain nombre d'aspects nuisibles à l'encontre d'un espace préservé (pollution sonore, consommation massive d'énergies fossiles, impact sur les sols, dérangement de la faune...)?

8.3.3.2 La filière naturaliste, une offre partielle qui peine à se structurer

La filière naturaliste regroupe des activités très spécifiques, qui jouent un rôle prépondérant dans la construction de l'image et de la réputation de la Camargue (observation d'espèces emblématiques comme le flamant rose). Il s'agit de la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore, qui en termes touristiques, représentent une valeur ajoutée inestimable et certainement sous-exploitée à l'heure actuelle.

Les birdwatcher³⁹, qui viennent de loin pour observer les nombreuses espèces d'oiseaux du delta, sont encore loin de constituer une clientèle à part entière aux yeux des prestataires ; quelques hébergeurs affirment même ne pas apprécier ce type de clientèle en raison de son positionnement « anti-chasse », son aspect élitiste, l'écart qui existe entre les convictions affichées et le comportement réel sur le territoire...

³⁹ Le *birdwatcher* est un habitué de l'observation des oiseaux. Il y consacre une partie de ses loisirs. Le *birder* désigne en Grande-Bretagne l'ornithologue passionné. Les associations ornithologues ont tenté de lancer un équivalent français, qui semble encore peu utilisé : le miroiseur. Source : Tourisme ornithologue, un tourisme de nature, les Cahiers de l'AFIT, 2001.

Les produits les plus aboutis en terme de découverte des espaces naturels relèvent de l'ouverture (payante) de quelques sites bien déterminés, qui ont longtemps été plutôt réservés aux scientifiques et aux naturalistes les plus expérimentés.

Ces prestations sont distinctes dans la forme et dans le fond, selon la politique d'ouverture du site propre à chaque gestionnaire, et ne sont pas présentées sous l'angle de la complémentarité sans véritable mise en réseau formelle des sites.

8.3.3.2.1 Les sites de protection de la nature ouverts au public

Une offre de sentiers de découverte concentrée sur quelques sites

Le domaine de la Palissade (à Salin-de-Giraud) : cette propriété du Conservatoire du Littoral, de plus de 700 ha, propose 4 sentiers de découverte (12,5 km de linéaire au total) balisés et bornés de panneaux d'information pour certains ; le site se visite à pied, à cheval et en calèche ; le domaine abrite également une exposition naturaliste et dispose d'une aire de pique-nique.

La Réserve Nationale de Camargue : gérée par la SNPN, le site s'étend sur 13 000 ha et dispose de 3 sites ouverts au public :

- La Capelière : centre d'information, composé en intérieur d'une exposition permanente, d'une boutique et d'une salle de projection et en extérieur d'un site d'observation (1,5 km de sentier équipé de panneaux, 4 observatoires et 2 plates-formes panoramiques).
- Salin de Badon : site accessible sur autorisation proposant 3 sentiers (4,5 km de linéaire au total) équipés d'observatoires ; le site propose également un hébergement rudimentaire réservé aux scientifiques ;
- Le phare de la Gacholle : centre d'information situé sur la digue à la mer et qui constitue un point de départ pour les promenades.

Le Parc ornithologique du Pont-de-Gau (aux Saintes-Maries-de-la-Mer) : étendu sur 60 ha, le site propose 3 sentiers de découverte pour différents niveaux de pratique (pour un linéaire total de 6,5 km) équipés d'espaces d'arrêts (aires de pique-nique, buvettes, bancs...). Il se différencie des autres sites par une plus grande proximité à l'égard du grand public : 85% des visiteurs ne sont pas des naturalistes

Sur la « zone d'extension du Parc à l'étude », les Marais du Vigueirat (près du village de Mas Thibert) proposent également plusieurs formules de visite du site : un sentier gratuit (environ 500 m) et des visites guidées payantes plus ou moins longue (environ 10 km de linéaire au total), allant de 4 € à 13 € (visite en calèche).

Cette offre est complétée par un sentier (3,5 km) au mas du Pont de Rousty (géré par Parc) et un sentier (2 km) au Mas de la Cure (Maison du cheval Camargue) accessible uniquement sur réservation.

Des possibilités de cheminement dans les sites qui restent très limitées pour le grand public

L'ensemble des sentiers ouverts au public totalise à peine 35 km de linéaire. Seul un public privilégié (ornithologues, scientifiques et autres spécialistes initiés) a donc plus facilement accès au cœur des sites, lors de sorties naturalistes organisées spécialement à leur attention.

Par ailleurs, les circuits sont isolés les uns des autres, sans véritable complémentarité entre les différents sites. Pourtant, le « réseau » des espaces naturels protégés de Camargue constitue une opportunité de développement de l'éducation à l'environnement et de sensibilisation du grand public aux enjeux de protection de la biodiversité.

8.3.3.2.2 Les autres façons de découvrir le patrimoine naturel camarguais

Les sites d'éducation à l'environnement

Le CPIE Rhône - Pays d'Arles (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) développe des projets pédagogiques en direction des scolaires, propose des cycles de conférences pour le grand public et participe à des manifestations.

L'association la Sigoulette propose notamment des prestations de découverte du milieu naturel aux groupes scolaires et lycée agricoles, aux familles et aux entreprises.

La découverte de la faune et de la flore en autonomie

Peu d'équipements facilitent l'observation en autonomie (quelques plates-formes placées notamment autour de l'étang du Vaccarès), laissant les visiteurs souvent livrés à eux-mêmes.

8.3.3.3 La filière agricole et terroir, une filière qui reste encore confidentielle

Ecrin de nature préservée situé à proximité de grandes agglomérations, la Camargue n'a pas échappé à l'intérêt croissant des citoyens pour son aspect rural, son art de vivre ou encore ses produits du terroir. Pourtant, le développement de l'agrotourisme semble encore confidentiel dans le delta, notamment par rapport à la prépondérance de la filière balnéaire.

Toutefois, de façon plus ou moins formelle, de plus en plus d'agriculteurs reconnaissent le rôle prépondérant que joue le tourisme dans leur activité. C'est notamment le cas des manadiers (éleveurs de taureaux), qui confient que l'activité d'accueil du public permet financièrement de faire vivre leur élevage, qui, par la seule activité de course camarguaise (vocation première de l'élevage), ne pourrait pas subsister. Aussi, les activités d'accueil représentent pour certains éleveurs l'activité principale de la période estivale.

8.3.3.3.1 Un déficit d'hébergement rural

A ce jour, le périmètre de diagnostic (territoire actuel du Parc et zone d'extension à l'étude) est sous-équipé en hébergements ruraux : 26 gîtes ruraux et 19 établissements de chambres d'hôtes, soit moins de 3% de la capacité d'accueil totale en nombre de lits, toutes formes d'hébergement marchand confondues (voir chapitre consacré à l'hébergement).

Il semble qu'en Camargue, à l'inverse des situations que l'on peut observer dans d'autres zones rurales (ex : le Luberon), le développement des gîtes et chambres d'hôtes n'ait pas été le fait de personnes extérieures au delta (les néo-ruraux). Les contraintes locales en matière d'urbanisme pour rénover d'anciens bâtiments agricoles et le peu de bâti disponible (comparativement à d'autres zones rurales) expliquent en partie cette situation.

Les hébergements ruraux dépendent généralement d'exploitants agricoles dont certains déplorent l'installation de prestataires externes non issus du monde agricole, qui auraient tendance à influencer l'évolution des critères initiaux des labels comme Gîte de France, vers plus de confort, plus d'équipements, plus de facilité... au détriment de la simplicité et de l'authenticité.

Les hébergements constituent encore aujourd'hui point d'accroche de l'agrotourisme. A partir de l'hébergement pourront se décliner de nombreuses activités en lien avec l'agriculture (visite de l'exploitation, découverte des savoir-faire, dégustation de produits du terroir...), directement sur place ou à proximité.

8.3.3.3.2 L'accueil dans les exploitations agricoles, une offre insuffisante

En réponse à une demande croissante du public (et notamment les groupes, comme les comités d'entreprises par exemple), plusieurs éleveurs de taureaux ont ouvert leurs exploitations aux visiteurs. Les prestations reposent sur la visite des équipements, l'observation des animaux et la découverte des savoir-faire mis en œuvre dans l'activité. Elles peuvent être très variables en fonction des exploitants : d'une simple visite d'une heure, à l'organisation de demi-journées ou de journées complètes comprenant restauration, animations... Certains prestataires proposent aussi de l'hébergement. Les prestations et produits développés s'adressent davantage aux groupes qu'aux individuels qui constituent une catégorie de clientèle encore peu ciblée.

L'activité d'accueil dans les manades s'est progressivement professionnalisée et structurée. Depuis 2003, la mise en place d'une charte d'accueil du public dans les manades a conduit à l'attribution de la marque « Parc naturel régional de Camargue » à quinze éleveurs, dont la plupart ne reçoit que des groupes. S'agissant des individuels, certains le font sur réservation (système de groupes constitués).

Par contre rares sont les éleveurs à proposer une activité de tourisme équestre autour de leur exploitation (8 exploitations recensées). Il s'agit souvent de prestations parallèles à celles organisées autour de la découverte des manades. A ce titre, la Maison du Cheval Camargue, mise en place au Mas de la Cure (propriété du Conservatoire du Littoral sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer) constitue un outil important pour la préservation de la race et sa promotion auprès du public (organisation de manifestations thématiques).

8.3.3.3.3 La vente de produits du terroir, un potentiel encore sous-exploité

La base de données TIPI permet de recenser 13 producteurs dans le Parc (Figure XX), dont plus de la moitié sont des viticulteurs. Afin de valoriser les produits et les savoir-faire auprès du public, une première expérience de marquage des vins à travers l'attribution de la marque Parc est menée depuis 2005.

Le riz n'est pas très représenté en tant que produit du terroir directement commercialisé sur son lieu de production, et ce, malgré l'omniprésence de la céréale en Camargue.

La vente de viande fraîche (à la découpe) est moins répandue du fait des réglementations liées à l'abattage et à la conservation du produit frais.

A noter que certaines échoppes situées le long des routes de Camargue (et notamment celle qui relie Arles aux Saintes-Maries-de-la-Mer) ne sont pas toujours en accord avec l'image que l'on pourrait se faire de la vente de produits du terroir : superposition des panneaux d'indications de tailles

conséquentes, utilisation de couleurs très vives pour l'indication des produits et des prix (couleurs fluo et ambiance de grande surface...), absence de charte graphique, équipements sommaires voire précaires, accessibilité parfois dangereuse... De plus, ces points de vente restent fermés une bonne partie de l'année.

Figure XX : Les produits du terroir en vente directe

Produits du terroir	Territoire actuel du Parc	Zone d'extension du Parc à l'étude	TOTAL
Olives - huile d'olives	1	1	2
Riz	1	-	1
Spiritueux	1	-	1
Viande	1	-	1
Vins	4	4	8
TOTAL	8	5	13

Source : TEC – Juillet 2006

8.3.3.4 La filière mer et fluvial

8.3.3.4.1 Les plages et le tourisme balnéaire, une offre historique vieillissante

Le littoral sableux préservé, qui s'étend sur plus de 50 km entre les Saintes-Maries-de-la-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, est à l'origine de l'essor du tourisme dans le delta et constitue encore aujourd'hui la principale raison de la venue des touristes en Camargue.

En terme de répartition spatiale, le tourisme balnéaire concerne principalement les Saintes-Maries-de-la-Mer qui concentrent la majeure partie de l'offre en plage et un maximum d'hébergements destinés à l'accueil estival des familles (par opposition à Salin-de-Giraud et à Port-Saint-Louis-du-Rhône).

Aux Saintes-Maries-de-la-Mer et à Port-Saint-Louis-du-Rhône, bien que les plages soient très fréquentées durant la saison estivale, l'activité balnéaire semble maîtrisée, si l'on ne tient pas compte de l'érosion du littoral. L'accessibilité limitée de certaines plages (plages privées, ou domaine communal du Grand Radeau) participe à la préservation de la côte. Ce n'est pas le cas des plages de Piémanson et Beauduc qui accueillent toujours d'innombrables caravanes et tentes durant la haute saison de façon illicite (mais tolérée sur le domaine public maritime), constituant un véritable « no man's land » local.

Les pratiques dévastatrices pour les milieux dunaires (notamment par les véhicules motorisés de type 4x4 ou quad) s'ajoutent à un intense phénomène d'érosion. Sur une longue période, on observe un profil d'évolution stable à l'échelle du siècle, avec une érosion du littoral près du Grau d'Orgon (Saintes-Maries-de-la-Mer) et sur le littoral de Faraman (à l'Est), tandis que la flèche de Beauduc progresse. Le recul peut-être rapide, avec parfois plus de 4 mètres par an. Des phases de recul spectaculaires ont été observées lors des grandes tempêtes de 1982 et 1997.

8.3.3.4.2 Les ports de plaisance

A l'échelle nationale, les Bouches-du-Rhône constituent un véritable site voué à la plaisance, avec une capacité d'accueil maximale dans la Communauté Urbaine de Marseille (près de 8 600 anneaux).

En Camargue, l'offre est plus modeste et se concentre :

aux Saintes-Maries-de-la-Mer, qui dispose de 370 anneaux à port Guardian (22 anneaux pour les pêcheurs, 153 anneaux pour la location, 111 pour les amodiations, 84 pour le passage) mais surtout à Port-Saint-Louis-du-Rhône équipé de près de 900 anneaux.

8.3.3.4.3 Les loisirs nautiques, une offre confidentielle

Les plages de Camargue présentent des conditions météorologiques propices (vent) à la pratique de la planche à voile et du kyte-surf : aux Saintes-Maries-de-la-Mer et à Port-Saint-Louis-du-Rhône ces activités sont d'ailleurs proposées avec un encadrement professionnel (écoles de voile ou base de loisirs). Pourtant, les sports de glisse et la plongée sous-marine restent des activités plus confidentielles sur le littoral camarguais que sur le reste du département des Bouches-du-Rhône.

Cette situation est assez regrettable, sachant que les plages d'Arles sont considérées comme un grand spot européen du kyte-surf, que les Saintes-Maries-de-la-Mer sont dotées d'un canal de vitesse destiné à établir des records (planche à voile), équipement unique en France.

La plongée quant à elle reste une activité en retrait par rapport au reste du département, Marseille et les calanques étant considérées comme l'un des plus beaux sites de plongée au monde. Le contexte est sans doute moins favorable en Camargue (fonds sableux, pas de fonds coralligènes...).

8.3.3.4.4 La navigation sur les bras du Rhône

Le Grand Rhône : s'il accueille essentiellement un trafic d'ordre commercial et industriel, le fleuve accueille également de plus en plus de bateaux de croisière : à Arles notamment, mais également à Port-Saint-Louis-du-Rhône (un projet de port de plaisance fluvial sur le Rhône est également à l'étude au sud de la ville d'Arles).

Le Petit Rhône : plus accessible, il accueille plusieurs prestataires, basés aux Saintes-Maries-de-la-Mer, qui proposent une approche de la Camargue en remontant le fleuve (« mini-croisière »).

La navigation sur les bras du Rhône pose une question centrale : quelles sont les contraintes liées à l'utilisation des berges (propriété, sécurité...) ? De plus, les crues massives qui peuvent survenir inopinément sur le Rhône, posent de réels problèmes de sécurité, d'information des usagers et de dimensionnement des équipements.

8.3.3.5 La filière culture et patrimoine, une offre fondée essentiellement sur les traditions

CARTE_49

8.3.3.5.1 Le patrimoine bâti et religieux : une richesse qui tarde à être reconnue en Camargue

Si le Domaine du Château d'Avignon, propriété du Conseil Général des Bouches-du-Rhône) et l'église des Saintes-Maries-de-la-Mer constituent deux monuments remarquables du périmètre de diagnostic, le patrimoine bâti de la Camargue est aussi très riche de part la grande diversité de ses mas et du petit patrimoine qui ne bénéficie à l'heure actuelle d'aucune sorte de classement (puits, norias, croix gardiane, lavoirs...).

A « Arles Centre », l'offre est plus conséquente, avec presque une dizaine de monuments historiques classés jouissant d'une notoriété exceptionnelle.

8.3.3.5.2 Les musées, une offre limitée

On recense 5 musées sur le territoire actuel du Parc et la « zone d'extension à l'étude », parmi lesquels 1 musée contrôlé par l'Etat (musée de la Camargue) géré par le Parc naturel régional, 1 écomusée (écomusée du sel), 1 musée d'entreprise (musée du riz de Camargue), un musée dédié à la culture gardiane (musée Baroncelli) et une collection ornithologique dans la Tour Saint-Louis à Port-Saint-Louis-du-Rhône

Ces équipements traitent tous de la Camargue, abordée selon diverses thématiques plus ou moins étendues : de l'histoire complète du delta à des thèmes plus ciblés comme la saliculture ou la culture du riz.

A « Arles Centre » l'offre muséale est diversifiée avec notamment dans le centre historique, des établissements consacrés à l'histoire et à la création artistique locale (musée Arlaten, musée Réattu...), et un équipement ambitieux, le musée de l'Arles et de la Provence Antiques. La renommée culturelle de la ville, qui s'établit sur ses monuments romains classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, explique ce fort positionnement.

8.3.3.5.3 L'offre événementielle

Des manifestations autour de la culture gardiane et provençale largement à l'honneur

Les Saintes-Maries-de-la-Mer constituent le secteur le plus dynamique en organisant l'essentiel des manifestations recensées sur le périmètre de diagnostic : les jeux taurins et gardians sont au premier plan, suivi des fêtes votives. Ces manifestations peuvent être associées du point de vue thématique aux fêtes traditionnelles provençales et aux corridas et férias.

« Arles Centre » présente une offre événementielle beaucoup plus riche et complète : aux fêtes votives et traditionnelles s'ajoutent une multitude de manifestations artistiques et musicales, parmi

lesquelles on compte les Rencontres internationales de la photographie qui ont rassemblées plus de 175 000 festivaliers en 2003.

L'environnement, une thématique encore peu représentée suscitant un intérêt grandissant

Une petite dizaine de manifestations est organisée annuellement autour de la thématique « nature et environnement », (Les Envies Rhônements, la Fête du Parc...),

Néanmoins, le « Festival de la Camargue et du Delta du Rhône », organisé depuis 2004 à l'initiative de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, constitue un événement visible qui a longtemps fait défaut. Cet événement rassemble pendant plusieurs jours, les sites de découverte et les acteurs de la préservation de l'environnement sur le thème de la nature et des oiseaux. Les visiteurs ont la possibilité de découvrir les richesses environnementales du delta à travers des expositions, des projections de film, des conférences, des ateliers nature et des visites de sites.

8.3.3.6 La filière affaire, une offre quelque peu en marge

Plusieurs types de rassemblements constituent le tourisme d'affaire⁴⁰ : les congrès et conventions d'entreprises / les foires et salons / les incentives, séminaires et réunions d'entreprises (à cela, il faut ajouter les voyages d'affaires individuels).

Malgré la diversité de ces activités, la filière est très intégrée avec des prestataires et des équipements bien identifiés : les hôtels / les centres de congrès / les parcs d'expositions.

8.3.3.6.1 Une filière aux enjeux majeurs durant la basse saison

En Camargue, la filière affaire semble constituer une activité cruciale en remplissant les grilles de réservation de certains hébergeurs haut de gamme durant la basse saison. L'activité semble scinder une fois de plus le territoire d'étude en deux parties :

Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, l'hébergement d'affaire mobilise simultanément plusieurs hôteliers, ce qui paraît intéressant au plan économique local, mais qui ne simplifie pas l'organisation logistique du séjour (réservation, transport...) et garantit plus difficilement la même qualité de service à l'égard des congressistes. Les hôteliers haut de gamme saintois cherchent à développer ce type de clientèle et mettent en place des prestations intéressantes, au même titre que certaines manades.

A « Arles Centre », le village de vacances Maeva présente toutes les dispositions nécessaires pour organiser des séminaires d'envergure et de grande qualité (proximité des réseaux de desserte et de la ville d'Arles tout en étant situé dans un site calme et campagnard, proximité de la Camargue et de quelques manades pouvant accueillir ce type de clientèles, qualité et diversités des équipements de loisirs...). L'organisation des séminaires, qui fait vivre l'établissement une bonne partie de l'année, se fait parfois en partenariat avec d'autres établissements d'envergure (Atrium et Mercure). La dimension humaine de la ville d'Arles, son histoire prestigieuse et sa convivialité, tant lors d'événementiels festifs et traditionnels qu'au quotidien, lui confèrent des atouts remarquables vis-à-vis de la filière affaire.

⁴⁰ 3^e Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs, CDT 13, 2005.

8.3.3.6.2 Des équipements insuffisants dans le Parc

Dans le territoire actuel du Parc, seules les Saintes-Maries-de-la-Mer disposent véritablement d'équipements adaptés, avec un centre des congrès (un amphithéâtre de 400 places et 4 salles de commissions) et une dizaine d'hôteliers positionnés sur la filière. Le théâtre de la ville peut également recevoir des rassemblements.

A « Arles Centre », le centre des congrès rassemble 3 salles cumulant un total de 2 100 places, et 8 salles de commissions. L'offre est complétée par 11 halls d'expositions, 8 salles polyvalentes et 3 salles de concert, comme autant de lieux d'accueil des rendez-vous d'affaire, et par 25 hôteliers et presque autant de restaurateurs qui prêtent également leurs services à cette filière.

8.3.4 Les transports

8.3.4.1 La Camargue, un espace bien desservi par les différents moyens de transport...

Les réseaux et les infrastructures de transport des Bouches-du-Rhône sont particulièrement bien développés. Dans ce contexte, le delta est loin d'être isolé puisque l'on compte :

- 2 aéroports à proximité d'Arles : l'aéroport international de Nîmes-Arles-Camargue (25 km) et l'aéroport de Marseille-Provence (70 km) ;
- 1 gare ferroviaire à Arles ;
- 1 axe autoroutier (A54) qui longe le nord du périmètre du diagnostic ;
- 1 gare routière à Arles.

Les équipements portuaires sont également bien présents, avec 1 port fluvial et 2 haltes fluviales à Arles ; mais l'essentiel de l'offre se concentre à Port-Saint-Louis-du-Rhône avec 3 ports de plaisance, 2 ports à sec et 2 ports abri ainsi qu'aux Saintes-Maries-de-la-Mer avec 1 port de plaisance.

8.3.4.2 ...mais le cheminement interne est plus problématique

Le secteur des transports se structure principalement autour « d'Arles Centre » qui regroupe l'essentiel des prestataires et des équipements (locations de voitures, autocaristes...). Arles fonctionne d'une certaine manière comme la base logistique du tourisme en Camargue.

Malgré une bonne desserte externe du territoire (pour arriver en Camargue), la desserte interne montre des faiblesses, notamment pour le transport vers les différents hameaux en transport collectifs, ou pour la découverte sans voiture du delta.

8.3.5 Les réceptifs, des structures d'accueil relativement organisées

L'essentiel du secteur réceptif se concentre à « Arles Centre », avec 5 agences de voyages émettrices et deux centrales de réservation qui viennent en complément de l'office de tourisme et de deux services de guides.

La qualité de l'accueil dans les offices de tourisme du territoire d'étude est élevée, avec un classement de tourisme :

- 4* à Arles (un bureau d'information saisonnier étant également ouvert à Salin-de-Giraud) et aux Saintes-Maries-de-la-Mer ; les deux établissements sont également normalisés AFNOR : ces opérations de qualification constituent un investissement financier non négligeable pour les offices de tourisme, qui sont obligés de s'y conformer par mesure de crédibilité auprès du grand public.
- 2* à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

En dehors des offices de tourisme et des services de guides, la réception des touristes se fait chez les autocaristes, certains étant spécialisés dans les excursions organisées à travers le delta et sa région proche.

8.3.6 La répartition spatiale de l'offre

La répartition spatiale de l'offre touristique camarguaise semble répondre à une logique de bipolarisation entre les Saintes-Maries-de-la-Mer et « Arles Centre ». Ce phénomène s'observe notamment au plan de l'hébergement et des services apparentés au tourisme. Beaucoup de prestataires d'activités se répartissent en cohérence avec ce schéma de fonctionnement (ex : les promenades à cheval des Saintes-Maries-de-la-Mer qui sont installées au plus près des hébergements).

A l'inverse, certaines activités suivent des logiques toutes autres en terme de répartition spatiale. C'est le cas des sites de protection de la nature qui sont visités : le choix de leurs emplacements découle à la fois d'une logique de protection et d'une logique d'ouverture au public.

8.3.6.1 Une répartition polarisée par l'offre d'hébergement

Les Saintes-Maries-de-la-Mer et « Arles Centre », deux grands pôles qui concentrent l'offre d'hébergement...

Les données sur l'hébergement confirment que le périmètre de diagnostic fonctionne dans une logique de bipolarisation entre les Saintes-Maries-de-la-Mer et « Arles Centre » (Figure XX et XX) :

- la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer concentre le maximum d'hébergements, notamment en raison d'un important parc de meublés et se distingue par sa forte capacité d'accueil en hôtellerie de plein air ;
- « Arles Centre », concentre le reste des établissements et détient un parc hôtelier remarquable qui constitue sa capacité d'accueil la plus forte.

L'offre disponible dans la zone intermédiaire (Arles Camargue Nord ou Mas Thibert), à Salin de Giraud et à Port-Saint-Louis-du-Rhône est actuellement insuffisante pour inverser la tendance.

... au même titre que l'offre des autres secteurs professionnels du tourisme

Les restaurants, les prestations de transport et les organismes réceptifs sont majoritairement concentrés aux Saintes-Maries-de-la-Mer et à « Arles Centre »

8.3.6.2 Des logiques différentes de répartition selon les filières

Les filières qui suivent la même logique bipolaire que l'offre d'hébergement

Il s'agit de la filière « mer » par exemple, qui se concentre en exclusivité aux Saintes-Maries-de-la-Mer (ressource en plages, hébergement), par opposition à la filière culture, qui est majoritairement représentée à « Arles Centre » (nombreux équipements, grande diversité de thèmes culturels, événements à forte renommée).

Quant à la filière affaire, elle se répartie entre les deux pôles, avec une implantation plus importante à « Arles Centre »

Les filières qui répondent à d'autres logiques de répartition spatiale

La filière loisirs de pleine nature ne semble pas, à l'heure actuelle, concerner des secteurs géographiques bien définis, si ce n'est dans le cas des promenades à cheval qui se concentrent principalement sur le territoire communal des Saintes-Maries-de-la-Mer.

La filière naturaliste se concentre aujourd'hui dans des sites ouverts au public plutôt que de façon diffuse à travers l'ensemble du périmètre de diagnostic. En terme de répartition géographique, l'offre se rassemble davantage à l'est du territoire (La Capelière, Salin de Badon, La Palissade, Marais du Vigueirat), exception faite du Parc Ornithologique du Pont de Gau. Lors des pics de fréquentation observés au printemps, ces sites jouent un rôle non négligeable au plan de la répartition spatiale, et constituent donc un véritable enjeu stratégique pour le Parc.

8.3.7 Le positionnement de l'offre

8.3.7.1 Les démarches qualité et de labellisation : des bonnes pratiques individuelles mais pas de réelles formalisations

Au-delà d'une approche par le classement de tourisme ou les démarches de labellisation les plus répandues (Gîtes de France, Fleurs du soleil, Logis de France...), il est intéressant de mettre en lumière la façon dont les prestataires perçoivent la qualité au sein de leurs structures et quels sont les dispositifs internes, le cas échéant, qu'ils mettent en place pour permettre son amélioration et son suivi.

En Camargue, les démarches qualité et de labellisation ne suscitent pas d'emblée un fort enthousiasme auprès des prestataires. La plupart des initiatives recensées relèvent davantage d'une réflexion faite en interne et sont plutôt de l'ordre des bonnes pratiques que des démarches formalisées.

CARTE_50 et 51

Pourtant, la qualité est un enjeu de taille à l'échelle de la Camargue qui dispose d'une offre vieillissante pour plusieurs secteurs (hôtellerie de charme, parc de meublés...), et à la veille d'un possible développement pour d'autres (hébergement rural).

Parmi les prestataires rencontrés dans le cadre de « l'évaluation de l'offre touristique et des activités induites par le tourisme », une majorité n'a pas la volonté d'entrer dans des démarches de qualification car ils n'en voient pas la pertinence au vu de leur activité ou l'intérêt sur le plan financier.

A l'inverse, certains souhaitent se démarquer clairement, mais ne semblent pas compter sur des démarches « toutes faites » venues de l'extérieur : c'est de leur propre initiative qu'ils mettent en place des dispositifs qu'ils adaptent autant que possible au contexte camarguais.

Enfin, d'autres prestataires intègrent les démarches qualité à leur politique générale de management, et les associent couramment à des démarches développées en faveur de l'environnement, comme les Marais du Vigueirat engagés dans un programme Life PROMESSE qui vise à réduire les impacts des activités touristiques sur l'environnement, et dans un processus de management environnemental à travers le dispositif EMAS (Environnemental Management Audit System)

8.3.7.2 La prise en compte de l'environnement dans la gestion des établissements touristiques : des initiatives ponctuelles

Au-delà des mesures de protection prises en faveur de la faune et de la flore (réglementation des pratiques, constitution de zone de protection intégrale...), les techniques destinées à mieux maîtriser les impacts des activités humaines sur l'environnement suscitent un intérêt grandissant auprès des visiteurs.

Ainsi, des équipements « verts » comme les panneaux solaires, les plates-formes de tri des déchets, le compostage, le lagunage, les éoliennes... peuvent constituer un motif de visite, non pas principal, mais complémentaire. Aux Marais du Vigueirat, le projet de développement touristique intègre pleinement les actions entreprises en faveur de l'environnement (projet de sentier de l'Homme et de l'Environnement pour montrer les éoliennes, la cuve de récupération de l'eau de pluie...).

Toutefois, la prise en compte de l'environnement est très variable selon les établissements. Certains prestataires affirment ne pas développer de politique particulière face à l'environnement ; d'autres, la majorité, mettent en place quelques actions qui ne s'intègrent cependant pas dans une gestion environnementale d'ensemble. Les prestataires dotés d'une véritable politique de management environnemental sont très rares.

La taille restreinte de la plupart des établissements camarguais ne leur permet pas de s'engager dans des démarches de management environnemental lourdes et coûteuses, contrairement aux hôtels de chaînes qui bénéficient d'économies d'échelles leur permettant de réduire les coûts par établissement.

8.3.8 La promotion et la commercialisation de l'offre

8.3.8.1 La promotion de l'offre : le bouche à oreille et l'internet en premier

Le bouche à oreille, les sites internet et les portails dédiés au tourisme (www.tourisme.ville-arles.fr, www.saintesmariesdelamer.com) ou à la Camargue (www.parc-camarque.fr, www.camarque.fr) semblent permettre d'obtenir les résultats les probants.

Certains prestataires multiplient les inscriptions sur les portails internet. Compte tenu des nombreux avantages su présentent ces outils : grande portée, investissement abordable, actualisation immédiate et peu coûteuse...). Cependant, la clarté de la présentation et le degré d'information restent variable selon les cas (prix, illustrations...).

Les prestataires dotés d'un label (Gîte de France, Bienvenue à la Ferme...) bénéficient également de la promotion offerte par les sites internet dédiés aux labels et autres chartes de qualification (annuaire, centrale de réservation).

Concernant les prestataires d'activités, la mise à jour continue de leur site Internet est un enjeu important, notamment pour informer en temps et en heure sur les animations qu'ils mettent en place au sein de leur structure.

8.3.8.2 Des actions multiples marquées par l'absence de concertation à l'échelle du territoire

Les outils de promotion (dépliants, affiches, CD Rom, guide du tourisme ou revues spécialisées, salons...) et les actions de communication (communiqués de presse, encarts publicitaires...) sont multiples et plus ou moins utilisés individuellement par les prestataires ou par les offices de tourisme.

Les prestataires les plus importants essayent de multiplier les contacts auprès des offices de tourisme du territoire (Arles, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône) où à l'extérieur (Avignon, Nîmes, Marseille) pour bénéficier d'une représentation la plus large possible. Assez coûteuses, ces démarches ne concernent pas la grande majorité des prestataires camarguais. La plupart sont référencés dans les offices de tourisme du périmètre de diagnostic.

Si une première collaboration entre le Parc et les offices de tourisme d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer, se traduit par l'édition d'un dépliant commun d'information sur la Camargue, l'absence de réflexion et de démarches collectives entre tous les acteurs du tourisme et des sites naturalistes accueillant du public, ne permet pas aujourd'hui d'avoir une réelle lisibilité des actions de promotion menées sur l'ensemble de la Camargue.

8.3.8.3 La commercialisation : de la vente directe aux stratégies marketing

Si les offices de tourisme d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer (qui bénéficient d'une autorisation pour la vente de séjours) jouent un rôle essentiel en terme de commercialisation, beaucoup de prestataires commercialisent eux-mêmes leurs prestations et souhaitent conserver une entière autonomie dans ce domaine. Il semblerait que ce mode de fonctionnement soit propre aux petits établissements qui n'accueillent pas des groupes de grande envergure.

Dans d'autres cas, les prestataires conservent la commercialisation auprès des individuels et délèguent à des prestataires externes la commercialisation de prestations auprès des groupes ou dans le cadre d'événementiels ou d'animations.

La commercialisation par les tour-opérateurs et les agences de voyages, également assez répandue, concerne davantage les structures de tailles moyenne et grande ou qui répondent aux attentes de clientèles spécifiques (tourisme d'affaire, clientèles étrangères...). Les prestations peuvent être

commercialisées à l'unité ou bien sous la forme d'un produit packagé (activité - hôtellerie - restauration...).

8.3.9 L'emploi touristique en Camargue : une part considérable par rapport à un emploi total

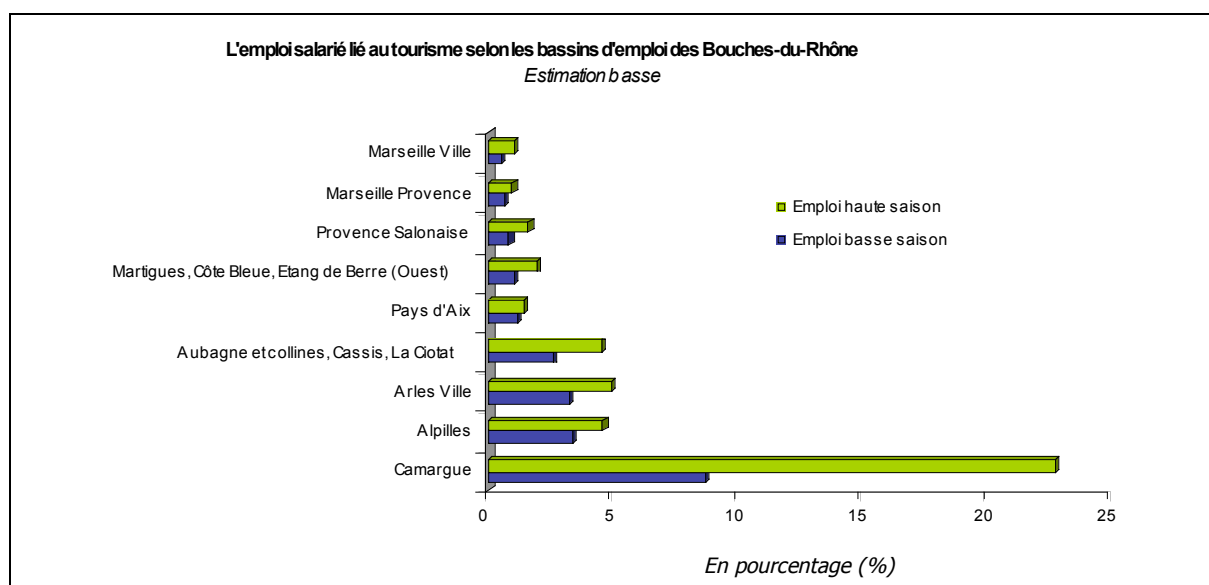
En 2001, le Comité Régional du Tourisme a fait réaliser une étude⁴¹ (Service Etudes Diffusion de l'INSEE PACA) portant sur l'emploi direct lié à la fréquentation touristique à l'échelle de la région. La méthodologie Insee développée (« méthode d'estimation de l'emploi touristique ») s'appuie sur les déclarations annuelles de données sociales (DADS) des employeurs, pour l'année 1998, une source administrative qui à l'avantage d'être exhaustive à divers échelons géographiques (dont deux qui une fois regroupés correspondent à peu près au territoire de la présente étude). Cette source présente cependant l'inconvénient de ne s'appliquer qu'aux salariés.

Selon l'étude INSEE, le bassin d'emploi « Camargue »⁴² est proportionnellement le plus important fournisseur d'emplois touristiques des Bouches-du-Rhône au regard de l'emploi total, que ce soit en haute ou en basse saison. On relève une part moyenne annuelle comprise entre 16,4% (estimation basse) et 20,46% (estimation haute) de l'emploi total du bassin (Figure XX et XX). Le second bassin d'emploi le plus important en matière d'emploi touristique relatif à l'emploi total n'est autre qu'« Arles Ville », qui affiche un taux annuel moyen de plus de 4% d'emploi touristique selon l'estimation basse et de presque 10% selon l'estimation haute.

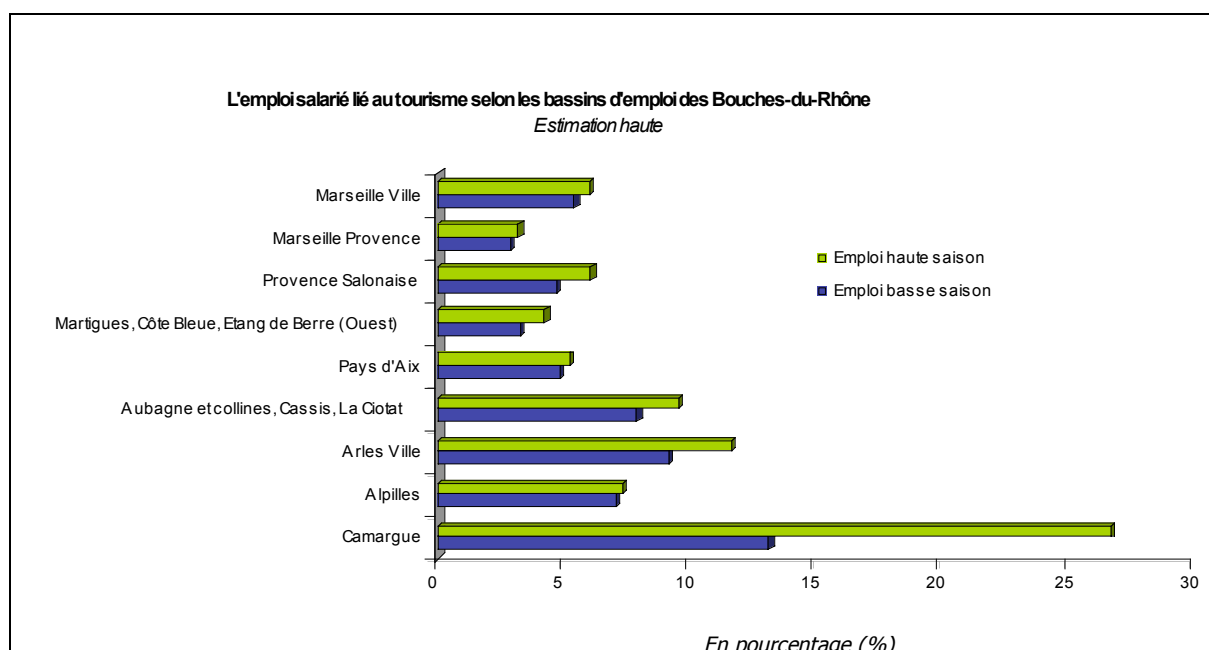
L'importance du phénomène de saisonnalité en Camargue, qui a été supposée d'après certains résultats découlant de l'approche sectorielle, semble ici se confirmer à partir de la répartition des emplois liés au tourisme selon la saison : le taux d'emplois touristiques passe du simple au double (ou plus, selon l'estimation considérée) entre la basse saison et la haute saison.

⁴¹ L'emploi direct lié à la fréquentation touristique dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, rapport d'études, CRT PACA, INSEE PACA, Région PACA, sept. 2001.

⁴² Le bassin d'emploi INSEE « Camargue » ne prend pas en compte la partie de la commune d'Arles située dans le périmètre du diagnostic – celle-ci est rattachée au bassin d'emploi « Arles-ville »



Source : TEC – Juillet 2006



Source : TEC – Juillet 2006

8.3.10 La demande et la fréquentation touristiques en Camargue

S'ils ne permettent pas d'avoir une lecture très fine à l'échelle du périmètre de diagnostic, les chiffres fournis par l'Observatoire Départemental du Tourisme des Bouches-du-Rhône⁴³ (2005) donnent une première approche de la fréquentation à Arles et en Camargue

8.3.10.1 La fréquentation des hébergements, un taux d'occupation inférieur à la moyenne départementale et marqué par une forte saisonnalité

En 2005, 44 545 000 nuits ont été enregistrées le département des Bouches-du-Rhône, soit une hausse de 1 236 000 nuits par rapport à 2004.

S'il convient d'analyser les données avec précaution compte tenu du faible nombre de répondants certains mois, les résultats publiés par l'Observatoire Départemental du Tourisme des Bouches-du-Rhône permettent de constater qu'en Camargue la fréquentation des hébergements est globalement inférieure à la moyenne départementale.

S'agissant des hôtels homologués, les taux d'occupation moyens traduisent la forte saisonnalité de l'activité touristique

le taux d'occupation moyen annuel estimé à 52%, est le plus faible du département (taux d'occupation moyen de 63 %) loin derrière Marseille (68 %)

le taux d'occupation moyen très élevé en été (72 %), est le plus faible du département sur le reste de l'année : 25 % en hiver (53 % en moyenne sur le département), n'est plus que de 33 % à l'automne et de 25 % en hiver,

à Arles⁴⁴, le taux d'occupation moyen annuel est quelque peu plus élevé (57 %), et la saisonnalité un peu moins prononcée (41 % en hiver, 66 % au printemps, 40 % à l'automne, contre 46 % en été)

Concernant les gîtes ruraux⁴⁵ homologués,

le taux d'occupation moyen de la saison estivale (68 %), inférieur à la moyenne départementale (70 %), est proche voire supérieur à celui d'autres zones touristiques des Bouches-du-Rhône (65 % pour les Alpilles, 72 % pour Martigues/Côte Bleue, 83 % pour Marseille)

Mais la saisonnalité de l'activité est une fois encore très prononcée puisque le taux d'occupation estimé à 89% et 91% en juillet et août, n'est plus que 45 % et 41% en juin et septembre.

Les chiffres donnés par Gîtes de France (2004) confortent cette tendance puisque le taux d'occupation annuel est de 47 % en Camargue (soit moins de 20 semaines de location en moyenne à l'année) contre 68 % pour Marseille (29 semaines de location en moyenne) et 69 % pour Martigues/Côte Bleue (34 semaines de location en moyenne).

Remarque : pour l'hôtellerie de plein air et les chambres d'hôtes, les chiffres ne sont donnés que pour l'ensemble du département.

⁴³ La fréquentation touristique dans les Bouches-du-Rhône – Année 2005 – Comité Départemental 13

⁴⁴ Pour l'hôtellerie homologuée, les chiffres sont donnés de manière distincte entre La Camargue et Arles

⁴⁵ Les données ne concernent que les gîtes gérés par la centrale de réservation du Service Loisirs Accueil 13

8.3.10.2 La filière culturelle : un attrait des visiteurs pour « Arles centre » qui bénéficie peut-être en partie à la Camargue

S'ils drainent moins de visiteurs que d'autres sites du département, plusieurs musées ou festivals attirent chaque année plusieurs milliers de personnes à Arles :

- 60 000 au Festival des Suds (musique du monde), 30 000 aux Rencontres Internationales de la Photographie, 15 000 au Festival Européen de la photo de nu
- 71 000 visiteurs au Musée l'Arles et de la Provence antique (musée le plus visité du département après la Vieille Charité à Marseille), 42 000 au musée Arlaten et 41 000 visiteurs à la Fondation Van.
- 172 000 visiteurs pour l'Amphithéâtre d'Arles (monument historique le plus visité après Notre-Dame-de-La-Garde à Marseille et le Château des Baux-de-Provence qui attirent respectivement 800 000 et 176 000 visiteurs), 83 000 pour le Cloître Saint-Trophime et 47 000 pour le Théâtre Antique.

Malgré la spécificité des thèmes présentés dans certains festivals, musées et monuments qui attirent un public de connaisseurs, il est à supposer que des personnes moins averties sur le sujet profitent de leur venue à Arles pour se rendre en Camargue à l'occasion de leur séjour. Toutefois, il est difficile d'affirmer dans quelle proportion.

En effet, sur le périmètre de diagnostic, les seuls chiffres donnés par l'Observatoire Départemental sont ceux du Musée de la Camargue qui reçoit à l'heure actuelle moins de 20 000 visiteurs.

8.3.10.3 Les centres d'interprétation de la nature : un attrait certain pour la Camargue

S'ils ne donnent qu'une photographie partielle de la fréquentation touristique sur le périmètre de diagnostic, les chiffres fournis par l'Observatoire Départemental démontrent l'intérêt croissant pour les sites naturalistes sites attirent plusieurs dizaines de milliers de visiteurs :

- 37 000 à la Maison du Parc
- 19 000 aux Marais du Vigueirat
- 15 000 à la Capelière
- 11 000 au Domaine de La Palissade

8.3.10.4 Quelques enseignements de l'enquête de fréquentation

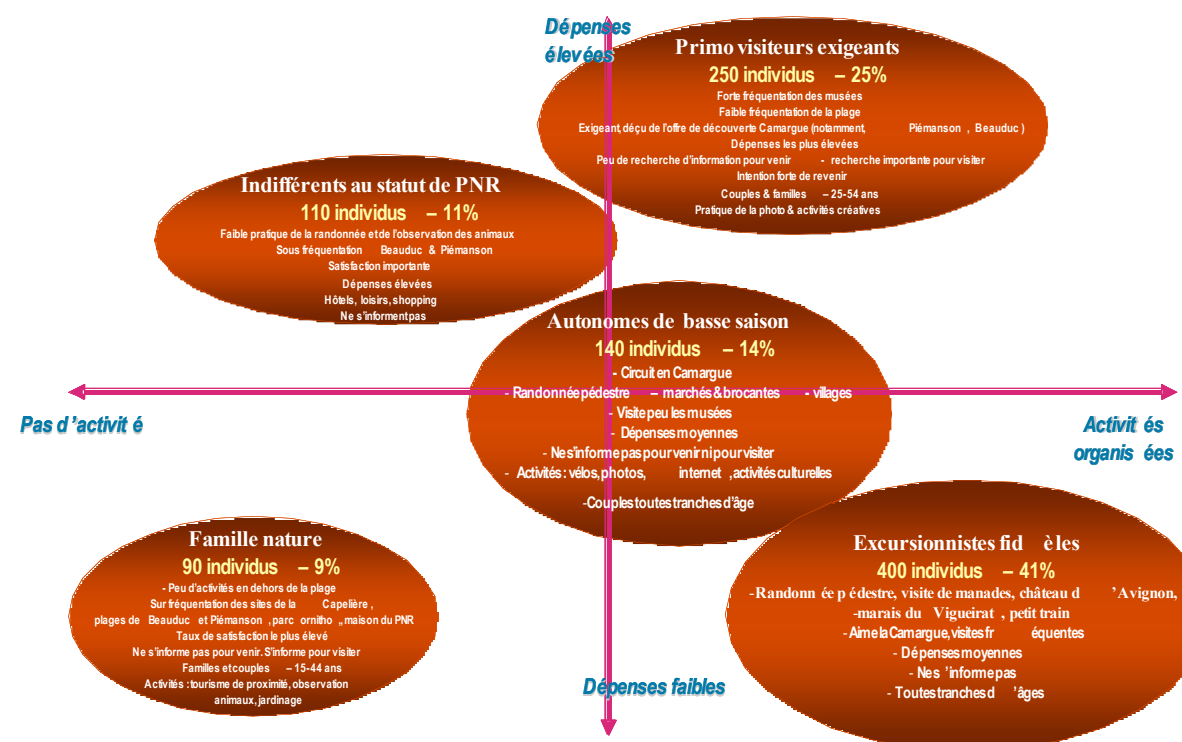
8.3.10.4.1 Le profil des visiteurs

D'après l'enquête, il ressort que les visiteurs de la Camargue sont assez différents suivant les périodes durant lesquels ils visitent l'espace. Ils ont cependant en commun le fait que leur séjour en Camargue reste globalement très court : 63% des touristes restent moins de trois jours en Camargue.

Ceci étant, la clientèle d'été est d'abord motivée par la plage et s'avère être globalement la moins exigeante ; la clientèle de printemps est celle qui est la plus sensible à la préservation de l'environnement et donc la plus critique (tant positivement que négativement) et la clientèle d'hiver est celle qui dispose du fort pouvoir d'achat mais pour qui la biodiversité de la Camargue est la moins importante.

Il ressort également que suivant leurs nationalités les attentes des visiteurs ainsi que leurs comportements varient. Les italiens apprécient beaucoup la Camargue, y viennent et y reviennent pour des séjours de durées moyennes en camping et en camping car. Les anglais, parmi lesquels une majorité de primo visiteurs, « transitent » en Camargue sans réellement l'apprécier à l'occasion d'un séjour plus long en région PACA. Les Allemands viennent en Camargue pour des séjours longs en hôtels et campings et y apprécient beaucoup les activités de pleine nature et les sites.

Plus globalement, la clientèle de la Camargue peut se distinguer selon cinq groupes.



• Un premier groupe, qui rassemble 40% des visiteurs. Il est constitué d'une clientèle de proximité qui vient en « **excursionniste** » en Camargue. En dehors des sites majeurs qu'elles visitent ou ont visité, ces personnes viennent surtout en Camargue pour le dépaysement qu'elle procure, tant pour ses plages, ses paysages, que pour ses villages et ses restaurants.

• Un deuxième groupe, qui représente ¼ de la population est constitué de « **primo visiteurs exigeants** ». Intéressés par la nature, ils viennent en famille visiter la Camargue au travers de ses sites naturalistes et la randonnée pédestre. Ils fréquentent peu les plages. Leurs dépenses sont élevées.

• Un troisième groupe, 14% de la population interrogée, est constitué de personnes venant se balader en Camargue de **manière autonome**. Pratiquant la photo, la randonnée pédestre et le vélo en tant que loisirs, ils viennent en Camargue faire des circuits en voiture

et des balades à pied. Ils ne s'informent pas, visitent peu les sites et monuments et dépensent moyennement.

- Un quatrième groupe, 11% de la population interrogée, est composée de personnes venant en Camargue pour le dépaysement qu'elle procure sans chercher à la parcourir à pied, à y visiter ses sites ou à passer du temps sur la plage. **Peu sensible à la préservation de l'environnement**, elle se décide au dernier moment pour des courts séjours. Ses dépenses sont élevées, notamment dans l'hébergement et la restauration.

Un cinquième groupe, composé de 9% de la population interrogée, réunit des jeunes, souvent en familles, **attirés par la faune et la flore de Camargue**. Intéressés par la nature, ils viennent visiter les sites naturalistes et profiter des plages. Leurs dépenses sont moyennes à faibles.

8.3.10.4.2 Les activités pratiquées et les sites visités

Le premier constat que l'on peut faire est que la clientèle de la Camargue est fondamentalement une clientèle active. La balade pédestre est ainsi la première activité pratiquée devant la plage. Un touriste sur trois déclare avoir visité le parc ornithologique de Pont de Gau, premier espace marchand du territoire. Aussi, les principaux contrastes se situent au niveau des saisons.

Le niveau de pratique des activités est plus important en basse saison et au printemps qu'en été ; la plage dominant toutefois largement cette dernière période. La promenade à pied est la première activité pratiquée en Camargue mais c'est surtout celle que l'on pratique d'une façon prépondérante au printemps et en basse saison. La baignade et la plage sont des activités également pratiquées au cours des trois saisons, pour des raisons différentes ; cela pose notamment la question de l'entretien du littoral.

En ce qui concerne les sites, le premier constat est qu'au printemps le taux de fréquentation des sites par les visiteurs est le plus élevé. Dans le détail, on remarque que la fréquentation des sites majeurs que sont le parc ornithologique, les plages de Piémanson et Beauduc, le château d'Avignon et la Capelière est, en valeur relative, peu ou prou identique quelles que soient les périodes de l'année. A l'opposé, le musée de la Camargue et le domaine de Méjanès attirent en valeur relative beaucoup plus de visiteurs au printemps ; la Maison du PNR a un taux de fréquentation de basse saison plus élevé que sur les deux autres périodes. Enfin, les musées du sel et du riz, dont les taux de notoriété et les intentions de visite sont très élevés (juste derrière le parc ornithologique et le château d'Avignon) souffrent de taux de fréquentation relativement faibles.

8.3.10.4.3 Le taux de satisfaction sur l'offre

Au regard des résultats de l'enquête, il apparaît que les taux de satisfaction sur la Camargue sont extrêmement bons : que ce soit de manière globale, par rapport aux activités pratiquées ou aux sites visités en particulier. La satisfaction globale exprimée oscille ainsi entre 8.16 / 10 en basse saison et 8.60 / 10 en saison, ce qui est une excellente évaluation comparativement à ce que l'on peut connaître dans le secteur du tourisme.

Concernant plus spécifiquement les activités, on remarque que les meilleurs taux de satisfaction sont obtenus dans les rubriques « se reposer » et « la mer, la plage ». A l'inverse, les moins bons scores sont relevés dans les rubriques « les circuits en voiture », les « les marchés, les brocantes » qui constituent pourtant structurellement des éléments fondamentaux des séjours touristiques. S'agissant

des promenades pédestres, le taux de satisfaction est assez bon (8,17), tout comme les balades à cheval (8,22) même si pour ces dernières l'échantillon de personnes concernées est faible.

Concernant les sites, on remarque que le « parc ornithologique » qui est le site le plus visité est également plébiscité par les visiteurs de la Camargue (8,61). Le taux de satisfaction pour les autres sites est assez homogène (entre 7.55 et 8.29), en dehors du musée du sel et du domaine de Pin Fourcat dont les appréciations sont relativement basses (respectivement 7.23 et 6.74).

Selon les périodes de l'année, l'analyse montre que les sites les mieux notés sont : pour l'ensemble des saisons, le parc ornithologique / en été, le domaine de Méjanès, les plages de Piémanson et de Beauduc ainsi que le château d'Avignon. A contrario, les sites les moins bien notés sont : au printemps, les plages de Piémanson et de Beauduc, la Capelière ainsi que le musée de la Camargue (ce dernier étant également mal noté les autres périodes de basse saison).

8.3.10.4.4 Les processus d'information

Tant pour les excursionnistes que pour les touristes, les trois médias majeurs déterminant le choix d'un séjour en Camargue sont, par ordre d'importance :

- la notoriété structurelle, institutionnelle presque, de la Camargue (elle est « déjà connue ») ;
- le bouche à oreille, qui fonctionne notamment beaucoup auprès de la clientèle étrangère ;
- internet, qui pèse de plus en plus dans les processus d'information et qui est notamment très utilisé par les clientèles anglaises et italiennes.

Par ailleurs, on constate que 77% des touristes n'ont recours à aucune source d'information pour prendre leur décision de venir en Camargue (94% des excursionnistes) mais que 20% des touristes fréquentent un office de tourisme durant leur séjour et 20% vont également sur internet pour décider des activités de la journée ; ils ne sont que 30% à ne pas chercher d'information pendant leur séjour et 26% à faire confiance à l'information par bouche à oreille.

8.3.10.4.5 L'identité « Parc naturel régional »

77% des personnes interrogées ont conscience d'être dans un Parc naturel régional. Tant pour les touristes que pour les excursionnistes, le fait d'être dans un Parc naturel régional constitue par ailleurs un critère de choix important de leur visite : très important à 42% et important à 40%. A noter que c'est pour les visiteurs du printemps que cela est le plus important et pour les visiteurs de l'été que cela est le moins important.

8.3.10.4.6 Ce que les visiteurs attendent du Parc naturel régional de Camargue

L'analyse des suggestions faites par les visiteurs montre que leurs préoccupations se situent fondamentalement sur trois plans :

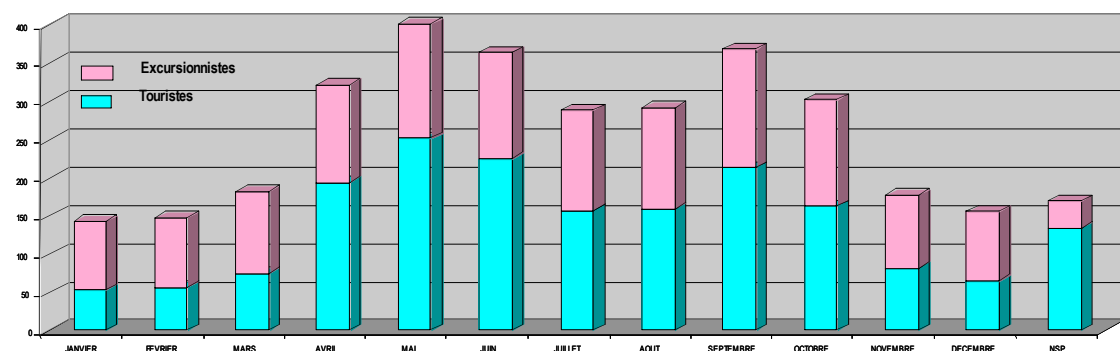
- préserver l'espace et son écosystème dans ce qu'il a de spécifique et de fragile,
- améliorer l'environnement de « consommation » de cet espace,
- animer, accueillir, informer ... pour aider à comprendre les spécificités camarguaises.

Lorsque l'on détaille les commentaires des visiteurs, on remarque que d'une façon récurrente, et très certainement en comparaison avec ce qu'il se fait dans d'autres espaces naturels, ces derniers attendent du PNRC une action forte sur les dunes, rempart de protection de l'espace Camargue (109

commentaires). D'une façon normale, les désagréments subis par les moustiques apparaissent juste après (104 commentaires). On note ensuite que c'est un effort sur la propreté des plages qui est demandé (99 commentaires). Enfin, les questions de la signalétique (76 commentaires), de l'information (76 commentaires), et de l'animation (55 commentaires) sont significatives d'une attente d'accompagnement plus important dans la découverte de la Camargue, notamment de la part des touristes.

8.3.10.4.7 Les intentions de retour

A 82%, les visiteurs de la Camargue déclarent avoir l'intention de revenir. Ce score passe même à 91% pour les excursionnistes, population chez laquelle la réponse « ne sait pas » n'est formulée que par 2% des personnes interrogées (contre 15% pour les touristes). Il est également intéressant de voir à quelle période ces visiteurs émettent le désir de revenir. L'avant et l'arrière saisons sont en effet citées en premier.



8.1.1. Les éléments clés du diagnostic

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la notoriété internationale, l'image du territoire ▪ un territoire qui compte de nombreux atouts : <ul style="list-style-type: none"> - géographiques (delta, façade maritime, fleuve,...) - climatiques (héliotropisme...) - diversité culturelle (bouvine, littérature, patrimoine bâti, populations, culture provençale, culture gitane...) - environnementaux (diversité des milieux naturels et nombreuses espèces faunistiques et floristiques) - produits de terroir (tellines, sel, viande de taureau...) - un patrimoine diversifié visible toute l'année - l'existence d'un parc naturel régional 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le manque de professionnalisme des acteurs ▪ le manque de synergies et le peu de réseaux d'acteurs ▪ le décalage entre l'image/la notoriété et la réalité ▪ une offre touristique peu structurée et peu organisée : déficit d'hébergements ruraux (gîtes, chambres d'hôtes...), de chemins de randonnées, absence de signalétique touristique ▪ la présence de moustiques ▪ une offre touristique concentrée sur le littoral et une activité marquée par une forte saisonnalité ▪ une part importante d'espaces privés ▪ certaines pratiques touristiques (campings sauvages) portent atteinte à la qualité des sites et des milieux naturels ▪ un tourisme fluvial non pris en compte dans les problématiques touristiques
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ les attentes des touristes en matière de tourisme de découverte (recherche d'authenticité, des produits du terroir, culture locale,...) ▪ l'articulation avec les territoires voisins (Alpilles, Crau...) ▪ l'interactivité entre les professionnels ▪ une attractivité touristique importante, qui pourrait constituer un « effet de levier » pour l'attractivité résidentielle (arrivée de nouvelles populations) et économique (implantation d'entreprises) ▪ la démoustication expérimentale (écologique) doit elle être vue comme une opportunité ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le développement de certaines activités, encore mal maîtrisées, non encadrées ou non contrôlées (ouverture des exploitations agricoles aux touristes, activités de loisirs, motorisées...) risque de générer des impacts négatifs sur l'environnement ▪ la surfréquentation de certains espaces ▪ la perte de l'authenticité

8.4 L'agriculture et l'élevage

L'agriculture et l'élevage sont omniprésents sur le territoire de Camargue et y jouent un rôle majeur dans les domaines environnemental, culturel et économique.

Nous nous intéresserons dans ce diagnostic aux données concernant le périmètre du PNRC actuel et de celui du plan du Bourg, comprenant la ville de Port-Saint-Louis du Rhône.

Depuis l'endiguement du Rhône en 1869, les apports annuels d'eau douce pour la gestion des prairies, et des cultures comme la viticulture et la riziculture, viennent compenser un déficit hydrique chronique en Camargue, autrefois comblé par les différentes crues du fleuve.

Ainsi l'agriculture, à travers les 330 millions de m³ d'eau douce qu'elle utilise par an sur tout le delta, et l'entretien du réseau hydraulique qu'elle nécessite, est aujourd'hui un élément indispensable pour le maintien des zones humides.

L'élevage utilise comme pâtures des prairies, des résidus de culture, des marais ou sansouïres. Il concerne les races du Mérinos d'Arles, du cheval Camargue, des taureaux sauvages de Camargue et de Combat. Il est pratiqué selon un système herbassier pour les moutons, et en mode extensif pour les manades de chevaux et taureaux. La présence de ces élevages permet un maintien durable des milieux naturels dans lesquels ils évoluent au fil des saisons.

Outre leur rôle environnemental très important, les activités agricole et d'élevage contribuent à forger l'identité de la Camargue. Une image forte de terroir est véhiculée par la culture du riz et du sel, comme par l'élevage des manades de chevaux et de taureaux.

En effet, même si la riziculture est une activité récente, elle contribue aujourd'hui à l'identité de la Camargue (existence d'une confrérie du riz, d'une ambassadrice du riz, de la fêria du riz, ...).

Chevaux blancs et taureaux noirs font également partie intégrante de l'image de la Camargue, animaux mythiques, ils représentent la force et la liberté. Le jeu de la course camarguaise et les animations de rues avec les taureaux sont principalement cantonnés aux départements des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault. L'existence d'un costume particulier pour le gardian, d'un harnachement propre au cheval Camargue pour la monte de travail et d'un savoir faire spécifiques à cette activité d'élevage, viennent renforcer la dimension culturelle de l'élevage.

L'agriculture et l'élevage sont avant tout pour les propriétaires exploitants, un moyen de rentabiliser leurs terres en tenant compte de leur valeur culturelle. Sur les 230 exploitations situées sur le PNRC et le Plan du Bourg, 65 ont également une activité d'élevage. Le type de production des différentes exploitations peut être très varié, ainsi que les pratiques culturelles observées. Les productions les plus significatives sont celles du riz, du blé, de la vigne et du fourrage ; outre la production de sel, qui se cantonne au sud est de l'île, et au sud ouest du territoire du Parc.

Les activités d'agriculture et d'élevage en Camargue, constituent le socle d'un équilibre environnemental, culturel et économique, qui se trouve au sein de la richesse de ce territoire.

8.4.1.1 L'agriculture

8.4.1.2 Généralités

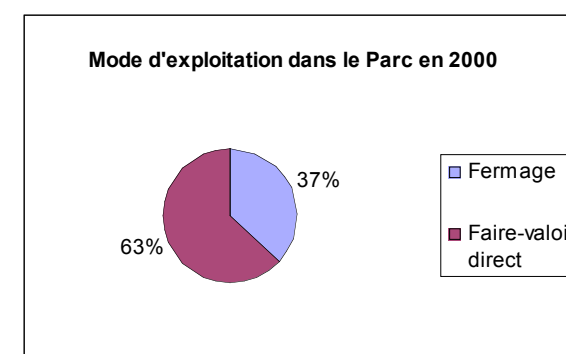
8.4.1.2.1 La place de l'agriculture sur le territoire

On compte aujourd'hui 230 exploitations agricoles sur le territoire du Parc et plan du Bourg, réparties sur 37 500 ha de terres agricoles (soit 33% de la superficie totale).

La taille moyenne des exploitations sur ce territoire est de 160 ha.

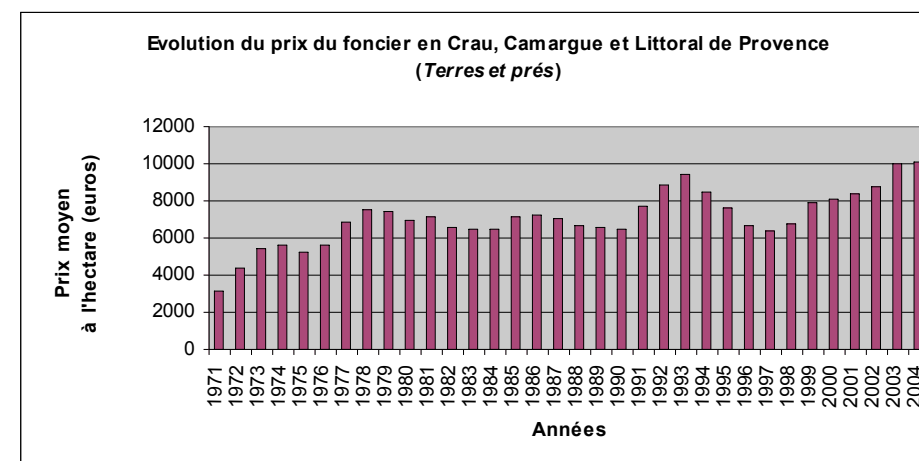
La saliculture représente 14 000 ha sur les salins de Giraud, et 3 200 ha sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, inclus dans les 11 800 ha des salins d'Aigues-Mortes.

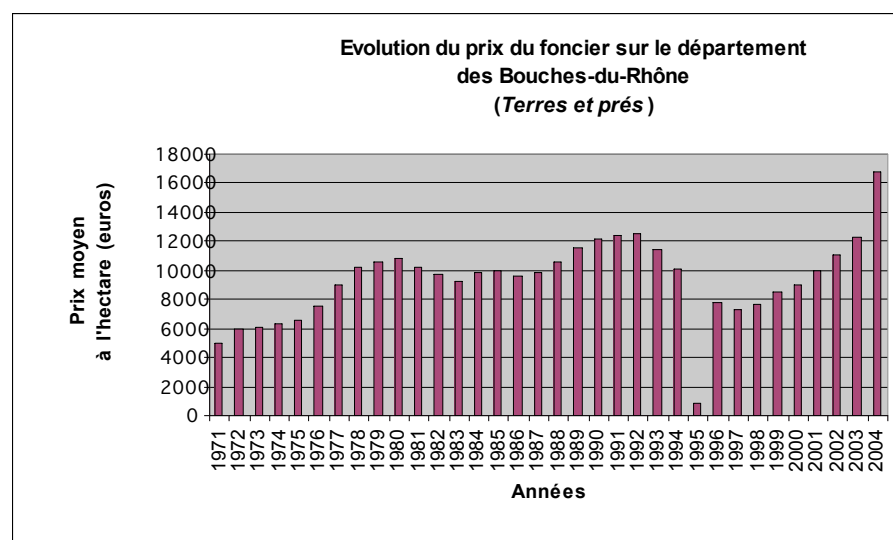
En 2000, sur le territoire du parc, 63% des exploitations sont en « faire valoir direct », et 37% en fermage. En moyenne, la durée des baux agricoles est d'environ 9 ans.



Entre 1979 et 2000, les exploitations en « faire valoir direct » ont diminué d'environ 42% alors que les exploitants en fermage ont augmenté de plus de 34% sur la même période. Cette évolution semble principalement due à l'évolution des coûts du foncier.

On constate sur le territoire une évolution des prix du foncier, moindre cependant que celle constaté sur le département.





Source : SAFER

L'âge des exploitants agricole est en moyenne de 50 ans. 33 % des exploitants ont plus de 55 ans, et seulement 20 % ont moins de 40 ans.

8.4.1.2.2 Les différentes productions agricoles

La riziculture est omniprésente sur le territoire du fait de l'utilisation d'eau douce qu'elle nécessite, indispensable pour limiter les remontées de sel sur les terres cultivables. Ainsi 124 exploitations pratiquent la riziculture (54 %), avec une moyenne de 15 000 ha.

Plus de 40 % de ces exploitations sont diversifiées car elles pratiquent, en plus de la riziculture (et de la rotation qui l'accompagne) ; de l'élevage ; des cultures pérennes (cultures sèches ou maraîchage) ; ou encore une activité d'accueil (données PNRC).

Les cultures pratiquées en rotation avec la riziculture sont essentiellement des céréales (blé dur, tournesol, sorgho , orge, avoine, lentilles) ou des prairies temporaires (luzernes, fétuque, etc...).

Des prairies permanentes permettent la production de fourrage ou le pâturage par les animaux (ovins, bovins ou équins).

La viticulture, après avoir été présente sur une grande superficie du territoire au siècle dernier, s'est peu à peu retirée au profit de la riziculture, et ne concerne aujourd'hui plus que 11 exploitations, avec 1% du territoire concerné.

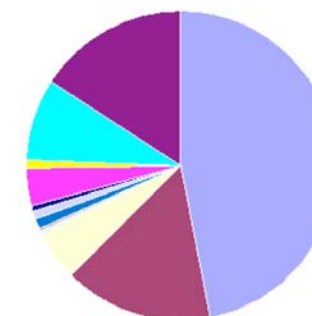
Le maraîchage et l'arboriculture sont également présents en Camargue mais restent faiblement représentés (1% des surfaces du territoire concerné pour chacun).

L'exploitation des prairies pour la production de fourrage et le pâturage représente environ 5% de la superficie. Sept producteurs de fourrage sur le Plan du Bourg bénéficient d'une AOC pour le foin de Crau. Leur produit, reconnaissable aux ficelles blanche et rouge, véhicule une image de très bonne qualité dans toute la France et hors des frontières.

Enfin la saliculture, qui utilise les terres les plus basses et proches de la mer, représente aujourd'hui 14 000 ha de production (12,6 % du territoire), pour une production annuelle moyenne de 800 000 tonnes de sel.

Dix exploitations sur le Parc et le Plan du Bourg sont labellisées pour leur « Accueil à la ferme ». Ce label, suivi par la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, leur permet de valoriser leur activité d'accueil du public pour faire découvrir leurs productions et expliquer leurs pratiques.

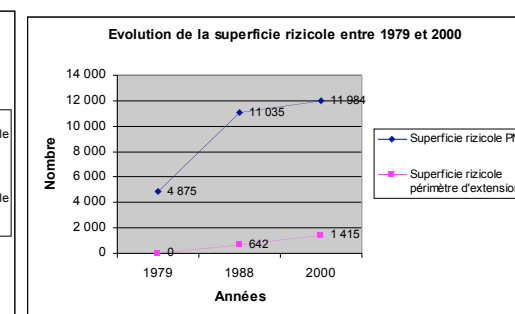
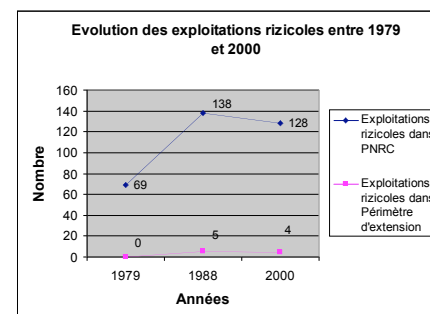
Evolution de la superficie agricole utilisée (SAU) en ha (0-2000)



Source : PNRC Occupation du sol

8.4.1.3 La Riziculture

Lors de la seconde guerre mondiale la pénurie de nourriture due en partie au blocage de l'importation de denrées alimentaires a fortement incité les agriculteurs à se lancer dans la production de riz. De plus, en 1946, le plan Marshall, mis en place pour aider la construction de réseaux d'irrigation, a permis le développement de la riziculture par la création de tout un système de pompage et distribution d'eau du Rhône sur la majeure partie du territoire.



Dans le PNRC, le nombre d'exploitations rizicoles a connu une progression importante entre 1979 et 1988 passant de 69 à 138 (+100%). Ces exploitations ont toutefois diminué de 7,2% entre 1988 et 2000.

Le riz couvre près de la moitié des surfaces agricoles (11 928 hectares, soit 47% de la surface cultivée⁴⁶). La superficie rizicole a fortement augmenté entre 1979 et 1988 (+126%). Entre 1988 et

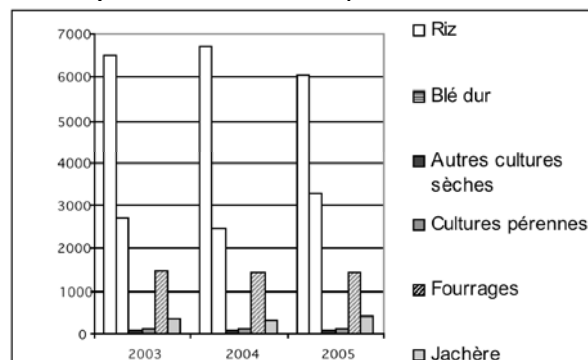
⁴⁶ Source : RGA 2000

2000, la croissance a été plus modérée (+8,6%). En revanche au sein du périmètre d'extension les surfaces rizicoles ont très fortement augmenté sur la même période (+120% entre 1988 et 2000).

La riziculture est utilisée en système de rotation avec d'autres cultures, par son rôle de dessalement des sols.

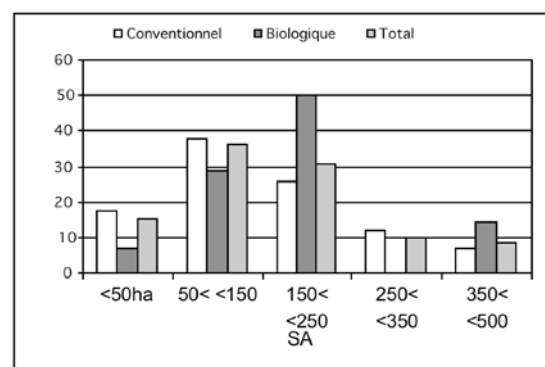
CARTE_52

Surfaces par types de cultures (échantillon de 71 exploitations rizicoles ; données 2005)

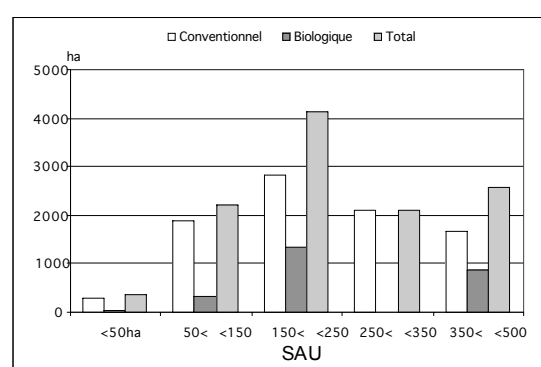


La taille moyenne des exploitations rizicoles est de 160ha (pouvant varier de 50ha à 400ha, avec toutefois peu de petites ou grandes exploitations).

Répartition des exploitations par catégories de taille

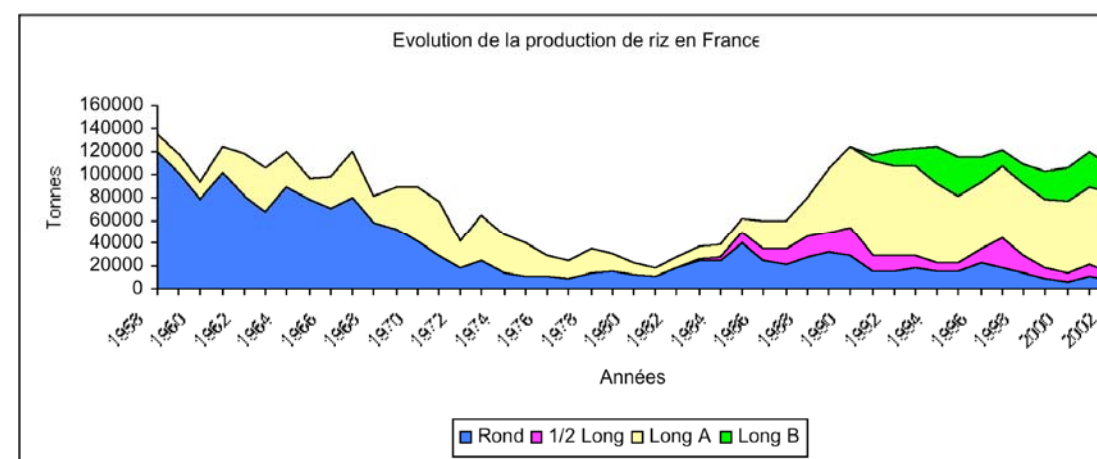
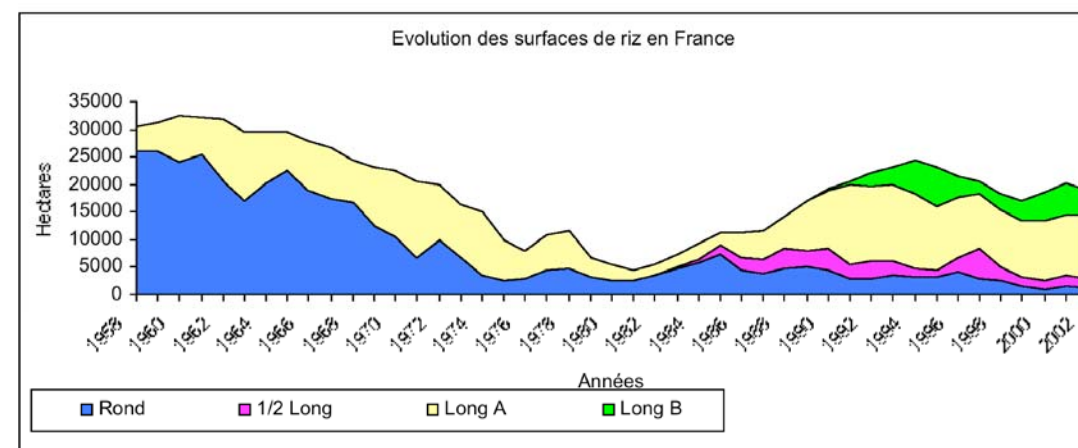


Répartition des surfaces cultivées par catégories de taille des exploitations



Source : PNRC (sur 71 exploitations, données 2005)

La production de riz dans le sud de la France qui atteignit 32 500 ha en 1960, a connu une crise dans les années 80 engendrée par l'ouverture de la France au Marché Commun, avec 4 400 ha seulement exploités, pour reprendre et atteindre aujourd'hui une surface cultivée d'environ 20 000 ha, dont 11 000 ha sur le territoire du Parc et du plan du Bourg.



Source : Syndicat des Riziculteurs de France et Filière

Au regard des tendances, on observe une forte augmentation de la production des riz longs. Les coûts de production élevés rendent le Riz de Camargue peu compétitif par rapport aux riz importés.

La production de riz en France, cantonnée au delta du Rhône et ses alentours, représente environ 4% de la production européenne.

Pays européens producteurs de riz	Surface cultivée en riz (en ha)		Production de riz (en tonnes)		Répartition de la production	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Espagne	112 218	121 278	810 800	941 452	31 %	33,4 %
France	18 600	19 000	104 904	104 500	4 %	3,7 %
Grèce	21 354	20 330	170 859	159 180	7 %	5,7 %
Italie	218 676	225 000	1 371 111	1 473 200	52 %	52,3 %
Portugal	25 496	21 300	155 997	128 170	6 %	4,6 %
Hongrie		2 400		9 600		0,3 %
TOTAL	396 344 ha	406 908 ha	2 613 671 t	2 816 102 t	100 %	100 %

Source : Centre Français du Riz (données : Union Européenne)

Le Syndicat des Riziculteurs de France et Filière, soutenu par le Centre français du riz et le Parc, a œuvré pour une valorisation de la qualité de la production qui a abouti à l'obtention d'une certification de conformité en 1998, et à la mise en place d'une IGP (Indication Géographique Protégée) par l'Europe en 2000.

Aujourd'hui 95% des exploitations du Parc et du plan du Bourg bénéficient de cette IGP.

La riziculture biologique est apparue officiellement en Camargue en 1974, mais les pratiques respectueuses de l'environnement étaient déjà utilisées par plusieurs agriculteurs sans qu'ils ne soient labellisés "Agriculture Biologique". Elle s'est développée depuis sur le territoire du Parc et du plan du Bourg et compte aujourd'hui 15 exploitations ; dont 6 ont une partie de leurs terres en agriculture conventionnelle, et 9 pratiquent exclusivement l'agriculture biologique.

L'établissement de mesures agro-environnementales (MAE, CTE Riz, CAD) a permis un soutien financier à la riziculture à travers un cahier des charges respectueux de l'environnement. Aujourd'hui ces mesures agro-environnementales arrivent à leur terme.

A partir de cette année se mettent en place les nouvelles mesures de la Politique Agricole Commune qui viennent modifier le profil des aides existantes par rapport aux années de référence 2000, 2001 et 2002. On peut alors s'interroger sur le type de culture qui sera préférentiellement pratiqué par les exploitants, dont les aides financières ne seront plus couplées à la production.

On peut envisager une diminution des surfaces en riz et blé dur au profit d'herbages, ou d'oléagineux pour la production de biocarburants.

8.4.1.4 La Viticulture

La viticulture est apparue en Camargue en 1875 après l'endiguement du Rhône, date à laquelle la crise phylloxérique frappait le vignoble français, et seule la Camargue submergeait une quarantaine de jours en hiver pour lutter contre cet insecte parasite. Alors que l'exploitation des vignes battait son plein dans les années 1900 en Camargue, elle a progressivement diminué lors de la seconde guerre mondiale pour laisser sa place à la culture du riz.

On compte en 2005 six exploitations viticoles sur le PNRC et cinq sur le Plan du Bourg, ce qui représente 130 ha de vigne sur le Parc et 487 ha sur le Plan du Bourg. Les cépages les plus cultivés sont les Merlot, Cabernet-Sauvignon, Alicante, Carignan, Caladoc, Marselan, et Chardonnay.

Un marquage "Produit du Parc" pour les vins du territoire est en cours d'élaboration.

La France subit de nos jours une forte concurrence étrangère en particulier de la Chine et l'Amérique du Sud.

8.4.1.5 La Saliculture

Les salins camarguais se sont développés au début du 20^{ème} siècle, avec l'accroissement des besoins en sel du secteur industriel. En dehors des utilisations liées à l'alimentaire, le sel est utilisé de nos jours dans la composition ou la fabrication de nombreux produits : fibres textiles, matières plastiques, solvants chlorés ainsi que pour le déneigement des routes.

Aujourd'hui, avec plus de 18 000 ha sur l'ensemble du delta de Camargue, les salins camarguais qui utilisent environ 80 millions de m³ d'eau de mer par an, sont les plus importants d'Europe. Deux zones distinctes de productions sont représentées sur le territoire du PNRC :

- à Salin de Giraud, sur la commune d'Arles : le salin s'étend sur 14 000 ha et produit chaque année en moyenne environ 800 000 tonnes de sel. Le linéaire côtier s'étend sur 25 km. Les surfaces préparatoires (qui permettent de faire passer l'eau de mer de 29 g/l à 260 g/l), y représentent 9 500 ha. Les tables salantes s'étendent alors sur 770 ha, pour la production, qui sera orientée vers l'industrie chimique et pharmaceutique.
- sur la commune des Saintes Marie de la Mer (salin d'Aigues-Mortes) : près de 3 950 ha avec un littoral de 7 km. Les salin d'Aigues-Mortes comptent au total 11 000 ha situés sur les Saintes Maries, le Grau du Roi et Aigues-Mortes. Environ 500 000 tonnes/an y sont produites, qui sont essentiellement destinées à l'alimentaire.

Globalement, l'exploitation du sel est articulée autour de 4 phases :

- le prélèvement des eaux en mer
- la saturation des eaux en chlorure de sodium
- le dépôt du sel marin
- la récolte du sel aux mois d'août, septembre et octobre

Les différentes étapes de ce processus de production adapté et dépendant des conditions géographiques et climatiques locales lui confèrent les caractéristiques d'une véritable production agricole.

La production est certes dépendante du climat, plus que de la ressource en sel, mais la dépendance majeure s'articule autour de la demande par les entreprises clientes.

« Le groupe Salins International » (dont le siège est à Bruxelles) a présenté le 5 octobre 2005, en comité d'entreprise, un projet de restructuration, qui permettrait de sauver 78 des 146 emplois (sur 5 ans) de la Compagnie des Salins du Midi après la perte en juin dernier du gros client qu'était Arkema (chimiste qui lui achetait près d'un tiers de la production). Ce plan de restructuration, s'il était confirmé, comprendrait la limitation de la production de Salin-de-Giraud à 150 000 tonnes environ, qui seraient utilisées pour le déneigement essentiellement (soit une baisse de plus de 80% de la production).

Une saline de 10 hectares serait par ailleurs créée à Fos d'ici 2008, pour produire jusqu'à 600 000 tonnes de sel par an à partir de saumure du gisement de Manosque, à destination des entreprises chimiques voisines.

Cette restructuration permettrait aussi aux Salins du Midi de vendre 13 000 hectares du Salin de Giraud, qui coûtent une fortune en entretien des digues et du littoral et qui n'auraient plus d'utilité. Seule ombre au tableau, le coût du projet : la Compagnie demanderait 128 ME pour l'acquisition des terres. Il n'est pas encore dit que l'Etat et le Conservatoire du littoral, dont le budget annuel est de 11 ME, se porteraient acquéreurs... »⁴⁷.

Même si la ressource en sel ne représente pas un problème pour la production, cette dernière dépend fortement de la demande des entreprises clientes des Salins du Midi.

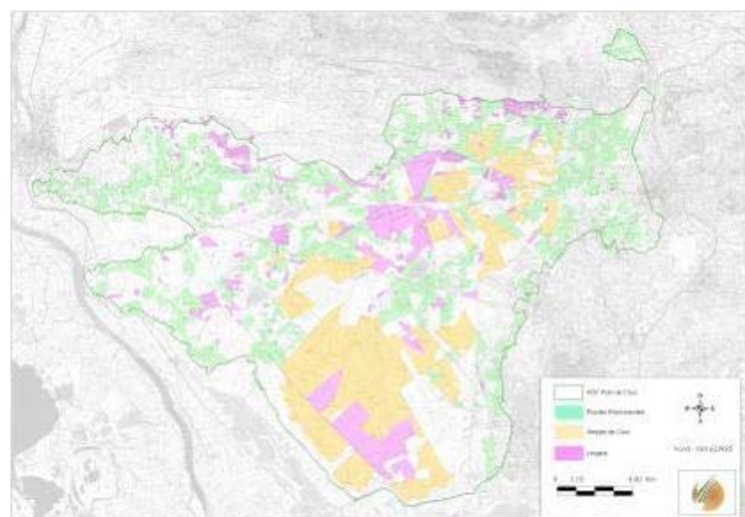
8.4.1.6 La production de fourrage

La production de fourrage est souvent associée à la présence d'élevage sur l'exploitation (prairies permanentes ou temporaires). Elle représente en terme de surfaces environ 5% du territoire du diagnostic.

Le climat dans le Sud de la France permet de réaliser trois coupes de foin sur l'année en comparaison à la moyenne française de deux coupes annuelles. La première coupe est effectuée à la fin du mois d'avril ou au début de mai, et les suivantes se font tous les 50 jours. A l'automne, la « quatrième coupe » est souvent mise en pâture pour des bovins, équins ou ovins.

Une AOC foin de Crau a été créée en 1998 à l'initiative du Comité foin de Crau. La prairie de foin de Crau est obligatoirement semée. On trouve en Camargue de nombreuses prairies naturelles, les plantations de prairies étant en partie généralement utilisées pour le pâturage d'animaux.

Périmètre d'éligibilité à l'AOC foin de Crau :



Une dizaine de producteurs récoltent du foin biologique, qui est soit utilisé en autoconsommation, soit destiné à l'alimentation d'élevages laitiers ou allaitants en AB.

La production de fourrage en France est en constante légère augmentation, directement corrélée à une diminution progressive de l'activité d'élevage. Cette augmentation risque de s'accroître avec la mise en place des dpu (droits à paiement unique), dans le cadre de la nouvelle PAC.

Les exploitations productrices de fourrage en Camargue semblent avoir aujourd'hui une santé financière convenable, même si le rythme des investissements s'est ralenti depuis quelques années.

L'augmentation de la production fourragère française risque de s'ajouter à la concurrence des produits étrangers comme l'Espagne et l'Italie.

8.4.1.7 Le maraîchage et l'arboriculture

La production de fruits et légumes sur le territoire à l'étude reste marginale. Elle porte sur la production de pommes, poires, brugnons, abricots, melons, mais aussi de salades, tomates, courgettes, aubergines, poivrons, olives, et autre (en plus petite quantité).

L'avantage induit par le climat sur ces productions est une précocité de maturité par rapport aux autres régions de France. Toutefois la salinité du sol, le vent souvent présent ainsi que de nombreux insectes volants pas toujours très supportables rendent ces productions difficiles.

8.4.2 L'élevage

8.4.2.1 Généralités

L'élevage a toujours été présent sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue et le plan du Bourg et constitue un facteur identitaire du territoire très important avec le Mérinos d'Arles d'une part, et les manades de chevaux et de taureaux d'autre part, porteurs d'une image forte et attrayante.

L'élevage ovin qui reste faiblement représenté aujourd'hui, était essentiellement localisé sur les terres hautes (les moins salées). Fortement implanté jusque dans les années 1950, il a peu à peu reculé pour laisser sa place à la riziculture, et de manière moins importante aux élevages de chevaux et taureaux. Il reste aujourd'hui localisé en grande partie dans la plaine de la Crau, berceau de la race.

L'élevage en manade de chevaux et taureaux est un élevage extensif qui utilise comme pâtures des prairies, des résidus de cultures (pailles), des sansouïres ou des marais. La présence des troupeaux de chevaux et de taureaux, qui permettent le maintien et l'entretien de ces milieux, est garante d'une gestion pérenne de la zone humide de Camargue.

On compte aujourd'hui 14 élevages ovins, 42 élevages équins et 46 élevages bovins répartis uniformément sur tout le territoire du Parc naturel régional de Camargue et du plan du Bourg.

8.4.2.2 L'élevage ovin

L'élevage ovin était omniprésent dans les mas en Camargue aux siècles derniers, en témoignent la richesse en bergeries ainsi que les vestiges des grands chemins de transhumance : les drailles.

En 1829, on comptait 325 000 animaux sur le département, dont 140 000 bêtes en Camargue (43%) et 50 000 sur le Plan du Bourg (15%) (*Le Mérinos d'Arles, Orange et Amalbert, 1924*).

Après la seconde guerre mondiale, l'élevage du Mérinos d'Arles en Camargue était largement présent sur tout le territoire. Il a peu à peu diminué à partir des années 50 et jusqu'à nos jours.

Cette diminution s'explique par l'augmentation du prix du foncier d'une part, et le développement urbain au détriment des surfaces de pâture d'autre part.

⁴⁷ Source : blog comprendre l'économie en Pays d'Arles, <http://www.paysdarles.org/article-976838.html>

La race du Mérinos d'Arles est originaire d'un métissage entre une race ovine autochtone de Provence, avec le Mérinos d'Espagne, débuté à la fin du XVIII^{ème} siècle. Il était alors voué à la production de laine. Une sélection rigoureuse des reproducteurs, dans des milieux aussi spécifiques que la Camargue et la Crau, a permis la mise en place des caractères morphologiques particuliers, parmi lesquels une grande rusticité.

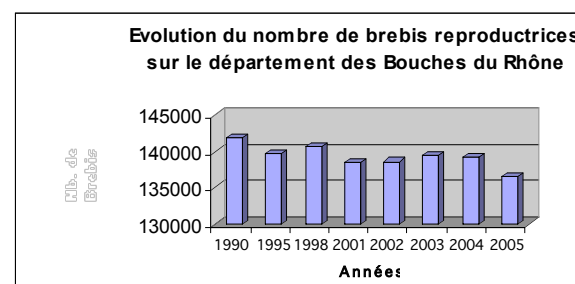
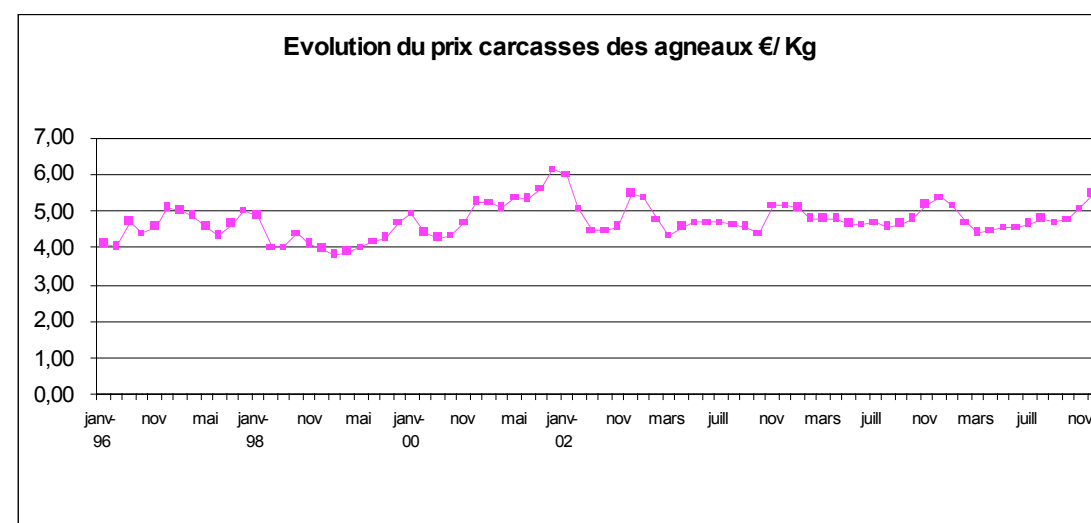
Les élevages qui comptaient également quelques chèvres du Rôve et des ânes de Provence pâturaient en Camargue d'octobre à juin, et transhumaient en montagne pour la période estivale.

Ce mode d'élevage est herbassier (le berger loue les terres de pâturage à l'année).

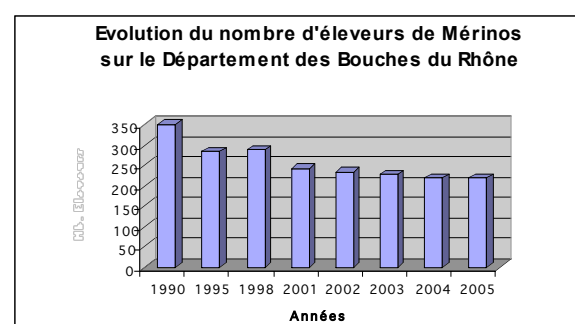
Le syndicat des éleveurs du Mérinos d'Arles a été créé en 1921. En 1939 est fondé le domaine du Merle, centre officiel du Ministère de l'agriculture, qui s'impliquera aux côtés du Syndicat des éleveurs pour la mise en place en 1946 du Livre Généalogique (Flock-Book) de la race du Mérinos d'Arles ; puis en 1978, pour la création d'une UPRA (Union de Promotion de la Race) Mérinos d'Arles.

Depuis quelques années, le nombre d'éleveurs a tendance à diminuer (baisse de 40% du nombre d'élevages entre 1990 et 2005), alors que le nombre d'animaux augmente sensiblement par cheptel (15% d'augmentation du nombre de brebis par élevage entre 1990 et 2005) (données du syndicat des éleveurs du Mérinos d'Arles).

La production ovine régionale ne répond qu'à 18% de la consommation régionale (données chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône). La concurrence provient d'élevages ovins français et étrangers (Grande Bretagne, ...).



Source : Syndicat du Mérinos d'Arles



Source : Syndicat du Mérinos d'Arles

Le Mérinos d'Arles est aujourd'hui élevé pour sa viande et sa laine. Les périodes importantes d'abattage se situent entre janvier et mars, et plus faiblement entre mai et juin (agnelage de rattrapage). C'est donc un produit saisonnier qui apparaît sur le marché en décalage par rapport à la période d'abattage des autres races ovines. Une coopérative sur St-Martin-de-Crau permet de commercialiser cette viande.

Les élevages de la ville d'Arles peuvent bénéficier d'un label rouge "agneau de Sisteron", pour valoriser cette viande.

Une Appellation d'Origine Contrôlée "Agneau du Pays d'Arles" est actuellement en cours de reconnaissance.

On compte aujourd'hui 6 745 brebis pour 14 élevages sur le territoire du diagnostic.

Les aides européennes sont importantes pour ces élevages. Elles représentent 35 à 40 % du chiffre d'affaire (données chambre d'agriculture de Bouches-du-Rhône). Mais elles restent peu adaptées au système d'élevage herbassier. En effet, les locations d'herbages sont souvent annuelles, et il est difficile pour les éleveurs, d'obtenir des engagements sur cinq années consécutives.

8.4.2.3 L'élevage équin

La race du cheval Camargue a été reconnue en 1978 avec la création du Livre Généalogique (Stud-Book) avec le soutien du PNRC.

Autrefois utilisé dans les mas pour dépiquer le blé et tracter les voitures, le cheval Camargue est aujourd'hui à la fois un cheval de travail pour la gestion des troupeaux de taureaux, mais aussi un cheval de loisir, utilisé aussi bien en tourisme équestre que dans diverses autres disciplines (dressage, attelage, sauts d'obstacles, endurance, etc...).

L'Association des éleveurs de chevaux de race Camargue a été créée en 1964 ; elle a pour but la conservation de la race ainsi que le maintien de son environnement. L'association a défini les limites du berceau de la race, ainsi que les critères du standard morphologique. Jusqu'en 2001 elle comptait uniquement les élevages en manade ; une manade de chevaux étant un élevage situé dans le berceau de la race, comprenant un minimum de 4 juments poulinières, et possédant au minimum 20 ha d'un seul tenant. Cette association s'est ouverte en 2001 aux élevages hors manade (situés dans le berceau de la race mais ne répondant pas à tous les critères d'une manade) ainsi qu'aux élevages en dehors du berceau de la race. Ainsi le nombre de ses adhérents est passé de 88 en 2001 à 179 en août 2006, soit

plus du double. Ces élevages sont répartis selon trois collèges : 98 élevages en manade, 34 hors manade, et 47 hors berceau.

Le territoire complet du diagnostic se situe dans le berceau de la race du cheval Camargue et compte 42 élevages en manade. Il semble que les effectifs équins évoluent peu sur le territoire du diagnostic, alors qu'on constate une forte augmentation des élevages de chevaux de race Camargue en dehors du berceau, dans la France entière et plus largement en Europe.

CARTE_53

En 1997 a été créée la Maison du cheval Camargue dont la vocation est la promotion et la préservation de la race.

Le cheval Camargue est encore peu valorisé sur le marché équin et les prix de vente des animaux restent souvent bien inférieurs aux prix pratiqués pour d'autres races telles que les races andalouse, lusitanienne, ou espagnole. Très peu d'animaux sont orientés vers la boucherie, les débouchés principaux étant l'utilisation pour la monte de travail et les loisirs.

8.4.2.4 L'élevage bovin

L'élevage bovin est en constante légère évolution. L'élevage de bovins domestiques (5 exploitations) est nettement moins représenté, sur le territoire du Parc et le plan du Bourg, que les élevages de bovins sauvages : de Camargue (24) et de Combat (17).

Le livre généalogique (Herd-Book) des taureaux de Combat a été mis en place en 1996, celui des taureaux Camargue l'a été en 1999, tous deux avec le soutien du PNRC, qui en a aujourd'hui la gestion déléguée. Les autres races bovines représentées en domestiques sont les salers, Aubrac, limousines, bramha et tarines, en beaucoup plus faibles effectifs.

Les élevages sauvages, par rapport aux domestiques, bénéficient d'une identification différée des animaux (bouclage à six mois), étant donnée la difficulté de manipulation dans les sept premiers jours de leur vie.

Concernant les élevages sauvages, les vaches sont généralement mises à la saillie à partir des mois d'avril, mai ou juin, pour que les naissances débutent en janvier, février ou mars. Les élevages de taureaux de Combat ont tendance à avancer ces naissances pour avoir, lors de la sortie dans l'arène, des animaux plus gros, pour une même année de vêlage. En effet, le chiffre n de l'année de naissance des animaux (qui apparaît sur leur marquage à feu) correspond à une naissance entre le 1^{er} juillet de l'année n-1 et le 30 juin de l'année n.

Les bovins de race Camargue appelée officiellement « *raço di Biòu* » sont destinés à la course camarguaise ou aux jeux de rue. Les bovins de Combat sont, eux, utilisés pour la tauromachie espagnole ou portugaise, à destination des novillades et corridas.

Bien que la finalité des élevages sauvages soit de produire des animaux de spectacle, la viande bénéficie d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), devenue Appellation d'Origine Protégée (AOP) en 2001 (reconnaissance européenne), du fait du mode d'élevage en liaison étroite au territoire (alimentation et condition d'élevage). La production de cette viande est saisonnière car elle résulte de la sélection des animaux qui se fait, pour les Camargues, sur une saison de courses de mars à octobre, et pour les Combat, après des tientas lors desquelles les animaux sont toréés sans mise à mort.

Le fait de compléter l'alimentation par du fourrage en hiver incite également les éleveurs à faire abattre à l'automne les bêtes qu'il ne souhaitent pas conserver pour la reproduction.

Un dernier facteur vient s'ajouter à cela pour favoriser un abattage important à l'automne, en liaison aux risques sanitaires. En effet, le cheptel de bovins sauvages et par endroits touchés par la tuberculose. Lorsqu'un animal est sujet à l'abattoir d'une suspicion pour la tuberculose, l'élevage se retrouve bloqué (interdiction de sorties) durant six mois. Dans le cas où la suspicion est levée, si l'animal a été abattu à l'automne, le cheptel pourra tout de même avoir une saison de courses normales. Depuis la mise en place de ces mesures, de moins en moins d'éleveurs prennent le risque de faire abattre en pleine saison de course, de peur de se trouver bloqués et par là même perdre leurs revenus de l'année.

Cette saisonnalité de la viande pose problème aux abattoirs. Pour palier à ce phénomène, le Syndicat de Défense et de Promotion de la viande AOC taureau de Camargue a proposé une grille de prix selon trois périodes de l'année, pour inciter les éleveurs à faire abattre toute l'année.

L'abattoir de Nîmes ayant fermé l'année dernière, celui de Tarascon (Société Alazard et Roux) est le seul aujourd'hui à pouvoir abattre en AOC.

CARTE_54

Onze élevages bovins bénéficient du label AB pour la viande. Ce label est peu valorisé au niveau des prix de la viande par rapport à l'AOC qui concerne, elle, 40 élevages du territoire du diagnostic.

La diversification vers une activité touristique (accueil de groupes avec organisation de ferrades, spectacles aux arènes, restauration, location de salles,...) est en évolution, afin de procurer un complément financier souvent nécessaire au maintien de l'élevage sur l'exploitation.

Une marque d' "Accueil du Parc " dans les manades a été mise en place en 2005, pour les élevages de taureaux qui reçoivent du public.

Même si l'élevage du taureau est en constante légère augmentation, un risque important est lié aux aspects sanitaires. En effet, la France pour pouvoir exporter sa viande bovine doit respecter des quotas au niveau du risque sanitaire. Or la Camargue est une zone humide, porteuse de nombreux parasites et source de contamination par des germes bactériens. Ainsi les cheptels en Camargue peuvent présenter des maladies comme la tuberculose, la leucose ou l'IBR.

Depuis quelques années ont eu lieu des abattages totaux de cheptels touchés par la tuberculose. Ceci dans un but d'éradiquer la maladie, mais sans conteste avec une perte définitive d'un patrimoine génétique singulier à chacun des élevages.

Forces	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement qui contribue au maintien des milieux naturels humides avec l'apport d'eau douce - Existence de labels liés au territoire : IGP, AOC (production de terroir) - Existence de races autochtones (Mérinos d'Arles, cheval et taureau Camargue) - Une culture, une identité et des savoir-faire importants sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence des pays étrangers - Qualité de l'eau du Rhône - Activités fortement subventionnées (dépendance financière) - Mesures d'aide européenne pas toujours compatibles avec un système herbassier
Faiblesses	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> - Prix du foncier élevé - Rejet de l'eau de culture dans les étangs sous-jacents - Proximité de nuisibles pour les cultures (lapins, ragondins, flamants, sangliers) - Risques sanitaires élevés pour les élevages en zone humide (West Nile, Tuberculose, Fièvre aphteuse, Grande douve, Ténia, Strongles, etc...) - Manque de structuration des filières (AB, viande AOC taureau de Camargue, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché pour des produits de terroir et saisonniers - Une agriculture au service de l'entretien des paysages et du maintien de la biodiversité - Aides européennes (races menacées, ICHS, ...) - Développement d'un tourisme de découverte et de vente directe à la ferme - Développement des marquages : Parc pour des produits, services et savoir-faire ; AOC agneaux du Pays d'Arles,...